

BRETAGNE

Vivante

Zones humides de l'estuaire de la Loire
Sondage exclusif sur les entreprises et la protection de
la nature / Unité mobile de soins aux oiseaux mazoutés
/ Alerte pour les algues brunes.



Sylvaine Infanteau

La méthode Nicot

Tout ne va pas si mal. Comme vous pourrez le lire dans les pages qui suivent, la vigilance des naturalistes reste intacte et ils sont mobilisés, pour les prairies de l'estuaire de la Loire, pour mieux comprendre les étonnantes modifications des estrans bretons, pour achever l'unité mobile de soins pour oiseaux mazoutés, à la recherche de papillons et de financements. . .

Tout ne va pas si mal. Vous avez noté les progrès remarquables intervenus depuis un an en matière de répression des dégazages sauvages au large des côtes françaises. Les navires contrevenants ne sont autorisés à quitter le port de Brest où ils ont été consignés qu'après avoir versé une caution de l'ordre de 250 000 euros. La méthode du procureur Nicot bouscule les mauvaises habitudes et met fin à l'impunité généralisée.

Si elle traduit la volonté de l'État de moraliser le transport maritime et d'avancer dans la protection des océans, on ne voit pas pourquoi la « méthode Nicot » ne serait pas étendue à bien d'autres secteurs. Ainsi, quand le Président de la République proclame au sommet de Johannesburg qu'en matière d'environnement, « la maison brûle », ne devrait-il pas aussi consigner la somme destinée à payer les pompiers au lieu d'en laisser réduire drastiquement le montant ?

François de Beaulieu
 Pompiers bénévoles à la service Bretagne Vivante-SEPNB

- p. 2 > Action Adhésion : du nouveau !
- p. 3 > Editorial La méthode Nicot
- p. 4 > Idée fixe Prairies naturelles de l'estuaire de la Loire
- p. 6 > Idée fixe Destruction de zones humides
- p. 8 > Idée fixe Recours juridique
- p. 10 > Urgences Rente aux tondeuses à quémon
- p. 11 > Gagner Soldes
- p. 12 > Gagner Le grand sondage
- p. 14 > D'ici et d'ailleurs Brèves
- p. 17 > Principes Le plan de réorientation de l'agriculture
- p. 17 > Principes Interdiction du Régent
- p. 18 > Pollutions Parc marin de l'Iroise
- p. 20 > Pollutions L'UNSON
- p. 22 > Enquête Bourdons et crache-sang
- p. 22 > Enquête Retour sur enquête
- p. 23 > Vie de l'association Mandaterments
- p. 26 > Découvrir Sorties estivales de Bretagne Vivante
- p. 28 > Paradoxes Sports forestiers

François de Beaulieu
 D. Montfort & Herbrecht
 Pierre Dupont
 Groupe juridique Bretagne Vivante-SEPNB
 Auguste Le Roux
 François de Beaulieu et Luc Raoul
 François de Beaulieu

Gilles Huët
 Eau et Rivières
 Arnaud Gollé
 Alain Thomas et Jean François Robic

Gérard Tiberghien

Professeur Bévé

Bretagne Vivante-SEPNB est une association reconnue d'utilité publique fondée en 1958. Elle a pour un rôle précurseur à une époque où la protection de la nature n'était pas encore dans toutes les têtes. Son action s'est chargée à l'ensemble des problématiques environnementales. Agissant sur les cinq départements de la Bretagne historique, elle tire sa force de 9000 adhérents et gère plus de 90 sites protégés dont 5 Réserves naturelles d'État.

Bretagne Vivante-SEPNB, 186 rue Anatole France, BP 63121 - 29231 Brest Cedex 3, France
 Tél. : (+33) (0)2 98 49 07 18 Fax : (+33) (0)2 98 49 95 80
 Courriel : bretagnevivante@bretagnevivante.asso.fr
 Site : www.bretagnevivante.asso.fr

Bretagne Vivante : Directeur de la publication, François de Beaulieu
 BP 63121 - 29231 Brest Cedex 3

Nos remerciements à tous les rédacteurs et photographes bénévoles, à Sylvain Leguoux pour les illustrations de couverture et à M. Séguier et M. Bousier pour leur participation à la correction.

Secrétariat d'édition : Anne Moulard - Maquette : Bernadette Coleno, 18 rue J. Gaspard, 29200 Brest - Imprimerie : PNM - Brest, N° ISSN 1625-4146 - Tirage : 5400 exemplaires

Prairies naturelles de l'estuaire de la Loire

D. MONTFORT & F. HERBRECHT
(Bureau d'Etudes OUEST-AMÉNAGEMENT)

*Les grandes prairies naturelles inondables de l'estuaire de la Loire sont surtout connues pour leur fort intérêt ornithologique, particulièrement évident en hiver et lors de la migration pré-nuptiale ainsi que, pour certaines d'entre elles, en période de nidification. Mais, moins citées et cependant considérables, leurs richesses entomologiques, piscicoles, batrachologiques ou mammalogiques en font aussi l'une des composantes essentielles du patrimoine naturel de la Basse-Loire (... et même au-delà, quand on sait que plus de 25 % des prairies françaises ont disparu depuis 1970 ! *).*

Un fort intérêt ornithologique

En hiver, selon leur configuration hydraulique (niveaux et durées d'inondation), les prairies inondables peuvent assumer un rôle fonctionnel capital au sein de l'immense complexe régional de zones humides. L'avifaune aquatique en dépend spécialement, les anatidés de surface notamment qui partagent leur « emploi du temps » hivernal entre remises diurnes et gagnages nocturnes, du golfe du Morbihan au bassin de Grandlieu.

Qu'il s'agisse de prairies de fauche ou de prairies pâturées, sub-halophiles ou non, elles sont, à condition que la hauteur d'eau n'y excède pas quelques centimètres, d'un grand intérêt trophique pour des espèces herbivores (canard siffleur, canard chipeau, ...), granivores (sarcelle d'hiver, canard pilet, ...), planctonophages (canard souchet, ...) ou plus généralistes (canard colvert, foulque, ...), qui apprécient leurs groupements végétaux associant des genres recherchés comme *carex*, *alo-*

pecurus, *lotium*, *glyceria*, *trifolium*, *eleocharis*, *agrostis*, etc.

En fin d'hiver, toujours en raison de cette hydromorphie mais aussi à cause de leurs paysages très ouverts permettant aux regroupements d'oiseaux de passage d'y appréhender facilement le danger, les prairies inondables vont alors s'avérer d'excellentes zones de transit et de haltes, parfois prolongées pendant plusieurs jours ou dizaines de jours si la quiétude y est assurée. Ce sont ainsi des milliers de limicoles et de canards, barges à queue noire, combattants variés, pillets, souchets, sarcelles, vanneaux, bécassines et autres chevaliers, pluviers, gravelots, courlis, ... qui vont alors stationner et se succéder par vagues plus ou moins importantes jusqu'en mai-juin, dans les vastes prairies de l'estuaire, idéalement placées sur la veine atlantique des migrations du Paléarctique occidental.

Ce sont aussi des milieux intensivement exploités par les grands échassiers (au moins huit espèces d'ardéidés désormais régulières en Basse-Loire, auxquelles il faut rajouter l'ibis sacré, la cigogne blanche, la spatule blanche, ...), les laridés (mouettes et goélands qui se comptent parfois par milliers d'individus)

ainsi que de nombreux rapaces (busard des roseaux, faucon hobereau, milan noir, ...).

En période de nidification, la diversité des peuplements d'oiseaux qui s'y reproduisent est fortement dépendante des modes d'exploitation agricole (fauche/pâturage, plus ou moins extensives ou exclusives, ...) et du degré d'abandon ou d'entretien.

Néanmoins, on peut retenir que ces prairies naturelles humides sont absolument déterminantes pour la pérennité nationale, régionale ou départementale des populations nicheuses d'espèces aussi prestigieuses (et menacées) que la guifette noire (80 % des effectifs français), le râle des genêts, la vanneauine des marais, la barge à queue noire ou le chevalier gambette (cf. SEOF/LPO, « Oiseaux menacés et à surveiller en France », 1999).

Ce sont également ces milieux prairiaux qu'affectionnent, pour y nicher, le vanneau huppé, la caille des blés, le tarier des prés, l'alouette des champs et, lorsque les postes buissonnants ou arbustifs de guet, de chant et de chasse y ponctuent l'espace, le bruant des roseaux, la pie-grièche écorcheur, le bruant proyer ou la gorgebleue à miroir blanc de Nantes, ...

* cf. IFEN, « Les données de l'environnement », n° 23

Autre cas assez emblématique : le pré-marais à pâturage extensif constitue ici le préférendum de reproduction de la bergeronnette printanière qui peut y atteindre des densités remarquables (au moins 600 à 800 couples pour les prairies inondables du bassin du Brivet par exemple, ...).

Et aussi des amphibiens, des poissons et des chauves-souris

En ce qui concerne les amphibiens, la particularité locale n° 1 de ces prairies est liée à la présence d'un anouë extrêmement discret en dehors de la période de reproduction, le péloïde ponctué, et surtout à la quantité parfois extraordinaire des géniteurs. C'est ainsi que sur le pourtour Est de Grande Brière, les prairies inondées en fin d'hiver peuvent, certaines années, accueillir des chœurs regroupant plusieurs centaines de péloïdes qui, malgré la modestie du chant de chaque mâle, arrivent, ainsi réunis tous ensemble dans les quelques centimètres d'eau ennoyant les prairies, à couvrir l'ambiance sonore des nuits printanières !

C'est aussi, bien entendu, le lieu privilégié de reproduction du brochet : les milliers d'hectares de prairies inondées en début de printemps, permettent à la Basse-Loire (marais de Donges et de Brière en particulier) de figurer parmi les frayères de toute première importance de la façade atlantique française. Idem en ce qui concerne la valeur de ces milieux prairiaux inondés pour l'anguille qui s'y nourrit avant la dévalaison, ensuite mise à profit par les pêcheurs aux engins. Comme pour le capital écosicologique, la richesse anguillière régionale dépend en partie de la protection de ces prairies ennoyées en hiver et au printemps, vitales pour l'une des phases du cycle annuel de cette espèce en déclin en Europe, et à fort enjeu écologique, culturel et économique.

Enfin, toujours sur le plan trophique, du printemps jusqu'à la fin de l'été, la diversité et l'abondance des insectes sont telles que ces prairies, surtout lorsqu'elles sont pâturées, constituent des territoires de chasse abondamment prisés par les chauves-souris : pipistrelle, grand murin, sérotine commune et murin de Daubenton en particulier. Ainsi, l'une des plus belles colonies de reproduction de cette dernière espèce en Loire-Atlantique se situe à proximité immédiate d'un large ensemble de prairies naturelles

humides du Sud-Brière, dont elle exploite régulièrement le plancton aérien au moment de l'allaitement puis de l'émancipation de ses jeunes.

Enormément d'insectes

En plus de tous les micro-insectes (diptères et petits coléoptères en majorité) capturés par les chauves-souris, les prairies inondables permettent le développement de peuplements d'orthoptères diversifiés. Parmi ceux-ci, quelques espèces semblent particulièrement bien adaptées aux prairies subhalophiles. En premier lieu, le criquet tricolore qui affectionne particulièrement les zones de prairies proches des douves et autres pièces d'eau. Ce goût semble d'ailleurs assez partagé par l'œdipode émeraude, quoique cette dernière semble plus ubiquiste que le criquet tricolore et se déplace beaucoup, jusque dans les zones de cultures.

Un petit grillon méridional affectionne, lui aussi, beaucoup le bord des pièces d'eau, souvent saumâtre : le grillon bordelais. C'est une espèce vagabonde qui ne creuse pas de terrier mais qui se cache souvent sous des bouts de bois ou mieux, sous des mottes de terre décollées par le pas d'une vache. L'espèce fréquente ainsi très souvent le pourtour des mares-abreuvoirs au sein des prairies inondables pâturées.

Quand on progresse vers la Brière ou vers les autres marais « intérieurs », les peuplements d'orthoptères deviennent souvent plus denses (grande biomasse en *chorthippus* notamment) et les communautés plus classiques des zones humides dulçaquicoles. N'étant plus soumise au flux des marées et aux arrivées de sel, leur composition dépend alors beaucoup du mode d'exploitation de la prairie (fauche et/ou pâture) et de la physiologie de la végétation. Dans les zones les plus extensives, le concéphale des roseaux, l'œdipode ensablantée et la courtilière commune sont parmi les espèces les plus emblématiques.

Quelques libellules et demoiselles, s'affranchissant des zones véritablement aquatiques (douves, canaux, mares, ...), peuvent aussi compter parmi l'entomofaune des prairies estuariennes. Ce sont des espèces à développement rapide, bien adaptées à de tels espaces inondables - lestes et sympétrums en premier lieu - dont on peut « lever » des vols impressionnants en progressant dans certaines de ces prairies, quand une émergence massive vient d'avoir lieu, en été. Dans les prairies estuariennes, c'est le taux de salinité qui s'avère



Le *Sympetrum* rouge sang est une libellule assez commune.

être l'un des plus importants facteurs limitant le développement larvaire de ces espèces. Les prairies de Basse-Loire sont aussi un des milieux du département où l'on peut observer le plus fréquemment, en début d'automne, des vols migratoires de sympétrums.

Enfin, nul doute que les prairies de l'estuaire accueillent énormément d'autres espèces, une très grande biomasse, ne serait-ce que parmi les diptères (simulies, moustiques, tipules, syrphes et autres brachycères...) et les coléoptères (staphylins, carabiques, charançons, chrysomèles...). Mais il devient alors impossible de donner ici un aperçu des multiples communautés présentes tant les microhabitats existant sur ces espaces prairiaux (qui, à notre échelle, peuvent nous paraître vastes et relativement homogènes), sont eux-mêmes fort nombreux et très divers : zones rivulaires, laisses des marées de hautes eaux, espaces rudéralisés par le bétail, mince bandeau de hautes graminées délaissées par l'agriculteur entre deux parcelles de fauche, déjections et refus du bétail, transitions et écotones... De tels « écosystèmes » forment les supports d'une diversité rarement dépassée dans notre région. ♦



Près de Lanvaux, vaches fuyant la montée des eaux lors d'une grande marée.

L'estuaire de la Loire

Richesse de la flore

Destructions et menaces

Pierre Dupont,
Professeur honoraire de la
Faculté des Sciences de
l'Université de Nantes



Prairie du Bois Joubert

Les zones humides de l'estuaire de la Loire sont d'une grande richesse, mais il est grand temps que s'arrête leur banalisation ou leur destruction.

Richesse de la flore

De part et d'autre de la Loire, entre Nantes et Saint-Nazaire, s'étend un remarquable ensemble de zones humides. Leur originalité résulte pour une bonne part des débordements du fleuve qui, lors des grandes marées, submerge des étendues plus ou moins importantes selon les conditions atmosphériques. Au cours des siècles, les eaux ont déposé de multiples sédiments. D'anciennes îles sont reliées par des bras plus ou moins comblés ; des zones plus élevées s'étendent près du fleuve, au voisinage du bourrelet de rive ; on trouve des dépressions, des parties basses vers l'arrière, bref des milieux fort variés, plus ou moins humides et salés.

Une série d'espèces végétales de haute valeur patrimoniale sont pré-

sentes. L'angélique des estuaires *Angelica heterocarpa* est une grande rareté à l'échelle mondiale. Plusieurs plantes sont protégées au niveau national, comme l'étoile des marais *Damasontum alisma*, la renoncule à feuilles d'ophioglosse, la gratiole officinale, ou au niveau régional, comme l'inule d'Angleterre, le troscart des marais, la scutellaire hastée. De l'amont vers l'aval, les espèces les plus sensibles au sel disparaissent peu à peu ; par exemple la fritillaire pintadine, encore abondante dans les prairies inondables entre Couëron et Saint-Étienne-de-Montluc, se raréfie rapidement pour disparaître après Lavau. Dans l'autre sens, les salicornes dépassent peu Paimboeuf, l'aster maritime atteint les environs de Cordemais, tandis que le vulpin bulbeux persiste jusqu'à l'approche de Nantes.

L'homme a rectifié les rives et aménagé le fleuve, afin de faciliter la navigation, et plus ou moins isolé par des vannages diverses parties internes parcourues de douves et de canaux. Mais l'ensemble reste très diversifié, avec de remarquables successions de types de végétation, des parties argileuses proches de la Loire à celles souvent tourbeuses du pied des coteaux, des lieux longtemps inondés à ceux qui le sont rarement. Un microrelief parfois poussé induit de multiples faciès, et de fort belles ceintures bordent des dépressions. L'intérêt de l'ensemble est renforcé par les relations avec la Brière au nord-ouest, le lac de Grand-Lieu au sud-est.

Le paysage essentiel de l'estuaire est celui des prairies plus ou moins inondables. Tantôt de fauche, tantôt uniquement pâturées, souvent exploitées selon un régime mixte, elles possèdent une végétation variée. Les grandes prairies de fauche d'un seul tenant, pratiquement dépourvues de fossés, que l'on trouve en divers points à l'arrière du bourrelet de rive sont très originales, avec en particulier

l'abondance des grands trèfles annuels subhalophiles : trèfle résupiné, trèfle maritime, trèfle de Miché. Les parties régulièrement inondables des îles, des bords de Loire et des anciens bras, pâturées extensivement, quoique assez pauvres sur le plan floristique, montrent pour leur part des mosaïques de groupements variés.

S'il y a tant de prairies dans l'estuaire, c'est qu'il y a des agriculteurs, et ce sont eux qui, par un système de gestion conciliant au mieux la préservation du patrimoine biologique et l'exploitation du milieu, ont modelé le paysage et permis le maintien des richesses. Aussi méritent-ils une aide véritable, modulée en fonction de la valeur réelle de leurs parcelles (alors qu'on leur accorde la même prime, qu'elles soient riches en espèces rares ou qu'elles n'en possèdent pas, qu'on leur impose les mêmes contraintes, comme l'avancement de la date de fauche, que ce soit justifié par la nidification du râle des genêts ou que celui-ci soit absent, contribuant à uniformiser les pratiques, à l'encontre d'une bonne gestion de la biodiversité). Cela suppose que des naturalistes qualifiés évaluent l'intérêt des lieux, expliquent la nécessité des contraintes particulières et que celles-ci soient indemnisées à leur juste niveau.

Destructions et menaces

Depuis un peu plus de trente ans sont intervenues de multiples destructions : artificialisation de la rive nord de Saint-Nazaire à Donges, création de l'île de Bilho sur un secteur de riches frayères, remblayage de vastes surfaces au voisinage de Nantes, dans la zone du Carnet et entre Donges et Lavau. En cet endroit se trouvait un véritable laboratoire vivant où l'on pouvait observer tous les stades du peuplement, de la colonisation des vases par la scirpaie maritime puis la roselière, jusqu'au passage à la prairie salée, puis adoucie. Malgré



Mare des Prés Couronnés.

l'opposition des scientifiques, afin d'approfondir le chenal de navigation, on a donc recouvert le secteur de produits de dragage ; ainsi se constituait cette zone de Donges-Est qui, bien que repue naturellement, est loin de posséder sa valeur passée et contre l'aménagement de laquelle se cristallisent les oppositions à l'extension portuaire.

Bien d'autres destructions, opérées au coup par coup, sans aucune vision d'ensemble, interviennent, hélas ! sans guère susciter de réactions : renforcement d'anciens vannages, création de nouveaux, isolant de l'influence du fleuve de plus en plus d'espaces, plantations de peupliers, plans d'eau touristiques, travaux routiers, terrains d'ULM, implantations diverses, creusement de bassins pour la chasse, d'abord sur la rive gauche et maintenant sur la droite, endiguement des prairies à l'aval de Paimboeuf, bouleversant les conditions écologiques de la partie la plus salée de l'estuaire, etc. D'autres endiguements, quant à eux non autorisés, sont intervenus, comme sur les îles de

Bois et des Masses et à l'amont de Cordemais. On évite ainsi de fâcheux dépôts de vase sur les prés, oubliant que c'est grâce à eux que ceux-ci se sont peu à peu créés.

L'atteinte actuellement la plus grave concerne les grandes prairies inondables de fauche. Déjà en 1995, celle de la Baie avait été parcellisée, avec nivellement du sol, création d'une route en son milieu ; elle s'est très banalisée depuis. Celles du

Couleuvrou ont été protégées par des digues, n'empêchant pas des inondations latérales plus difficiles à évacuer. En décembre 2003, des clôtures avec d'énormes pieux s'édifient à la Grande Prairie de Rohars, en pleine zone de fritillaires, tandis qu'une route s'amorce dans celle de la Coquerais, dans un secteur riche en gratiole et autres végétaux remarquables. Nous avons pourtant souligné, tant auprès de la DIREN que du Conservatoire des Rives de la Loire, l'intérêt majeur de ces grandes prairies ; si l'on ne fait rien, très vite, elles ne seront plus qu'un souvenir.

Aussi, bien qu'une grande partie de l'estuaire doive constituer un site Natura 2000 (excluant cependant des secteurs de grand intérêt), une extrême vigilance s'impose, si l'on veut éviter à ce territoire remarquable une banalisation rapide. ♦



Une construction les pieds dans l'eau ou la délivrance de permis de construire après remblaiements des zones humides.

LE RECOURS JURIDIQUE FACE À LA MENACE DE DESTRUCTION DES PRAIRIES HUMIDES

Fanch Le Gall

Groupe juridique de Bretagne Vivante - SEPNE

Les grands prés-marais, qui s'étendent de chaque côté de l'estuaire de la Loire et jusqu'à la Brière, constituent un secteur d'intérêt écologique indéniable, reconnu d'importance internationale ... Pourtant chaque année les lois de protection de la nature y sont bafouées.

L'exemple des pistes ULM

Les grandes prairies situées dans le lit majeur de la Loire sont attractives pour les amateurs d'ULM. Au sud de l'estuaire, une base ULM est installée à Saint-Brévin, et une autre à Frossay plus près de Nantes. Si à Frossay, il n'y a eu aucun remblaiement pour faire les pistes, ça n'a pas été le cas à Saint-Brévin.

Les prairies de la Grand'Ville sont situées au nord-est de la commune de Saint-Brévin. Jusqu'à la fin de l'année 2000, il n'existait qu'une petite piste, datant de 1987, qui traversait la prairie du sud vers le nord. Début 2001, des remblaiements contenant divers débris (plastiques, ferrailles, etc.) ont été déposés autour de la base pour faire

une seconde piste large de dix mètres, entraînant ainsi la destruction d'une belle station d'orchis à fleurs lâches. Cette orchidée typique des prairies humides est partout en régression en France, et fait partie des espèces déterminantes en Pays de Loire où elle est encore bien répandue.

À l'époque, la surface remblayée étant inférieure à un hectare, le dossier a été régularisé (par une simple déclaration) après qu'une association locale « Nature et Environnement Brévilinois » ait envoyé un courrier à la préfecture. Malheureusement, les atteintes au milieu naturel ne se sont pas arrêtées là.

Au printemps 2003, à la suite d'un accident mortel, l'aviation civile a demandé au responsable du club ULM d'élargir la piste est/ouest de trente mètres. Ce qui a été entrepris. De nouveaux remblaiements beaucoup plus

Des remblaiements contenant divers débris (plastiques, ferrailles, etc.)

importants ont été déposés. Le site est aujourd'hui complètement défiguré par des apports de produits de démolition et par des affouillements au tractopelle sans doute en prévision de futurs apports de gravats. Maintenant, la surface remblayée dépasse un hectare, et une partie de celle-ci est située dans la zone de protection spéciale (ZPS) de l'estuaire.

Alertée par quelques riverains soucieux de protéger les milieux naturels, la police de l'eau est intervenue et les travaux ont été arrêtés. Le propriétaire a été mis en demeure par la préfecture de régulariser la situation en fournissant un dossier « loi sur l'eau » qui doit contenir une étude d'impact sur les zones humides. Le seuil d'un hectare étant dépassé, le projet est cette fois soumis à autorisation et doit passer à enquête publique. Sur ce dossier, Bretagne Vivante-SEPNE a porté une plainte simple pour appuyer la procédure administrative en cours.

Ce cas est un exemple parmi beaucoup d'autres de la méconnaissance totale de la loi sur l'eau. Ces textes datent du 3 janvier 1992 et de nom-

breuses personnes pensent encore que, lorsqu'on est propriétaire, il est possible de faire ce qu'on veut dans une zone humide (affouillements, remblaiements, création de plan d'eau, etc.). Il est à regretter qu'une fois de plus une prairie remarquable ait été détruite... et à espérer que les procédures engagées aboutiront à la remise en état du site, ce qui n'est hélas pas assez souvent le cas ! En attendant les tas de remblais sont toujours là, et ce qui reste de la prairie n'est plus fauché.

Des dizaines de remblaiements litigieux en Brière

Chaque remblaiement en zone humide, considéré isolément des autres, peut paraître insignifiant. Mais lorsqu'on additionne sur le seul parc naturel régional de Brière (PNRB) les centaines de remblaiements réalisés au cours de ces vingt dernières années, ça n'est plus du tout négligeable. En 2000, le préfet de Loire-Atlantique s'est inquiété de la multiplicité de ces remblaiements plus ou moins importants et a demandé au parc d'y remédier. Un état des lieux précis a été réalisé par le Conseil supérieur de la pêche, l'Office national de la chasse et de la Faune sauvage, et le PNRB.

Le rapport est accablant, et révèle plus d'une centaine de sites remblayés de façon plus ou moins litigieuse. Des centaines d'hectares de zones humides ont disparu sous les gravats. Il n'est pas rare que des permis de construire soient accordés sur des remblaiements réalisés quelques années plus tôt en zone humide. Le plus stupéfiant, c'est que les infractions à la protection de la nature ont été clairement établies... mais qu'aucune action contentieuse n'est menée. Pourtant l'ensemble des élus (communes, parc, département, Région) et les représentants de l'état viennent de signer une Charte qui les engage à préserver les espaces naturels dans le parc naturel régional de Brière. Il est difficile de dire si c'est la volonté politique qui manque, ou si ce sont les moyens de surveillance (par une véritable police de l'environnement indépendante !) qui font défaut, mais la conséquence est dramatique : les remblaiements illégaux se poursuivent allègrement en toute impunité. Aujourd'hui, la situation est devenue inacceptable. Bretagne Vivante-SEPNB

déplore la destruction de la nature au mépris de toutes les lois et ne saurait l'accepter.

C'est pourquoi, en s'appuyant sur un cas précis de remblaiement sur des prés humides du sud de la Brière, Bretagne Vivante-SEPNB a déposé une plainte contre X en juillet 2003 avec constitution de partie civile pour violation de la loi sur l'eau, violation de la loi sur la protection des sites, violation de la loi sur les déchets, violation du plan d'occupation des sols, et demande de réparation des préjudices écologiques.

Les aménageurs sont prévenus

À l'heure, où les zones humides de Loire-Atlantique sont menacées par plusieurs projets d'infrastructures (projet de déviation routière dans les marais de l'Érdre, ou dans les marais du Brivet, projet d'aménagement portuaire sur le site de Donges-Est...), le tribunal administratif (TA) de Nantes vient de rendre dans l'affaire relative à la déviation entre Corsept et Paimboeuf (rive sud de l'estuaire de la Loire), une décision qui devrait peser lourd dans les choix futurs des aménageurs en les appelant à une plus grande prise en compte des zones humides dans l'élaboration de leurs projets.

Par un arrêté en date du 12 juillet 1999, le préfet de Loire-Atlantique avait décidé d'autoriser le Conseil Général à réaliser, au titre de l'article 10 de la loi sur l'eau, des travaux de remblaiement relatifs à la déviation routière de Corsept-Paimboeuf (44). Le tracé prévu menaçait les zones humides de la rive sud de l'estuaire de la Loire sans que ne soient prévues de réelles mesures compensatoires. Cette décision préfectorale intervenait après que Bretagne Vivante-SEPNB et la Ligue de protection des oiseaux (LPO) aient par courrier alerté le préfet sur les enjeux écologiques propres à ce secteur et sur le risque juridique important que constituerait la décision d'autoriser les travaux.

Face à la décision de l'Etat de choisir le tracé de pire impact écologique, Bretagne Vivante-SEPNB a, conjointement avec la LPO, déposé une requête tendant à l'annulation de l'arrêté litigieux devant le tribunal administratif de Nantes. Dans le même temps, une plainte était adressée à la Commission européenne pour viola-

tion des règles relatives aux aménagements dans les sites Natura 2000. Par la suite, les travaux ayant débuté, une demande de sursis à exécution fut introduite. Ce sursis fut accordé par le TA de Nantes le 29 juin 2000.

Finalement, le 29 juillet 2003, le TA de Nantes a annulé l'arrêté du préfet de Loire-Atlantique en date du 12 juillet 1999. Cette décision s'appuie sur 2 points essentiels :

- Le non-respect du schéma directeur de gestion et d'aménagement des eaux du bassin Loire-Bretagne, qui précise que « les zones humides ont un rôle irremplaçable dans le cycle de l'eau » et que « leur régression doit être arrêtée grâce à la mise en place d'une véritable politique de préservation et de gestion, basée sur la reconnaissance de leur statut d'infrastructure matérielle » et interdit « tous les travaux susceptibles d'altérer gravement l'équilibre hydraulique et biologique des zones humides ».

- La loi littoral et notamment l'article L. 146-6 du Code de l'urbanisme qui prescrit la protection des zones humides remarquables et ce bien que les décrets d'application relatifs aux communes situées dans les estuaires n'aient pas encore été pris.

Le tribunal confirme ainsi le bien-fondé de la position des associations qui, loin d'être opposées au principe même d'une déviation routière dans ce secteur, préconisent le choix d'un tracé plus au sud épargnant les espaces humides. La décision du TA de Nantes constitue une réelle et belle victoire pour l'ensemble des associations mobilisées pour la protection des zones humides. Elle devrait raisonnablement conduire à un réexamen des projets d'infrastructures pour privilégier des choix moins consommateurs d'espaces naturels. ♦



De nombreuses personnes pensent à tort que, lorsqu'on est propriétaire, il est possible de faire ce qu'on veut dans une zone humide (affouillements, remblaiements, création de plan d'eau, etc.).



Alerte aux tondeuses à goémon !

Depuis quelques années, un phénomène inquiétant affecte le goémon de certaines zones des estrans de Bretagne sud

La couleur vert sombre du goémon contrastant avec le bleu de la mer constitue l'un des charmes des rivages marins bretons. Elle évoque toute une vie cachée de crabes, de crevettes, de bigorneaux, d'anémones, d'éponges colorées et d'innombrables espèces multiformes et énigmatiques que l'on découvre ou que l'on traque en écartant cette végétation humide et froide aux senteurs quelque peu enivrantes.

Le manteau de goémon, hélas ! s'amincit et disparaît, miné par un mal insidieux qui n'est rien d'autre que l'appétit d'un animal au demeurant sympathique : la bernique ! Sa principale victime est l'ascophylle, le très long goémon à gros flotteurs.

Pour comprendre ce qui se passe, il faut se rendre à la limite entre les rochers récemment tondus et ce qui reste de la couverture de goémon. Vous y découvrirez le « front », la zone active où les troupes de choc des berniques en rangs serrés s'attaquent aux algues. Elles commencent par sectionner les rameaux qui viennent au contact des rochers, à 10-30 cm du pied, ce qui donne des touffes « en brosse » très caractéristiques, situées en avant du champ d'algues encore à peu près intact. Ensuite, et parfois simultanément, elles rongent le pied, laissant le rocher à nu... ou presque car la nature a, dit-on, horreur du vide et des espaces du même nom. Les rochers tondus ne tardent pas à se couvrir de balanes (les gravants, dites petites berniques par les marins), de moules ou de l'huître du Pacifique (huître creuse), mais non de goémon car des berniques sont toujours là, aidées des bigorneaux et quelques autres brouteurs qui assurent l'entretien du territoire conquis.

Le vert sombre du goémon fait place aux rochers plus ou moins déchiquetés ou polés, mais désespérément grisâtres ! tapissés d'êtres vivants certes, mais sans mouvement apparent, sans surprise et sans attrait !

Que s'est-il donc passé ?

Naguère, la pellicule complexe de matière vivante qui tapisse la surface des rochers suffisait à satisfaire l'appétit des berniques,

Auguste LE ROUX
Ancien maître de conférences
à la station de biologie marine de Bailleron,
Université RENNES I.

mais depuis quelques décennies (le début de la régression des algues se situe vers 1980), visiblement ce n'est plus le cas. Les berniques sont en effet nombreuses, elles sont à se toucher, elles ont faim ! Or plus elles avancent, plus leur troupe grossissent puisque l'arrière-garde continue d'occuper le terrain, et plus la troupe est nombreuse plus elle produit de petits et le broutage s'accélère ! Le goémon n'a qu'à bien se tenir ! Au rythme où il recule sur les estrans du Morbihan, dans dix ans tout sera rasé !

Comment expliquer ce déchainement des berniques ?

- par l'élévation de la température de la mer, notamment en été, améliorant la reproduction ?
- par l'eutrophisation des eaux côtières qui assure un meilleur succès de la vie larvaire ?
- par la défaillance d'un ou plusieurs prédateurs qui limitaient leur nombre auparavant ?

Pour l'instant, faute d'études consacrées à la question, aucune réponse ne paraît convaincante. Plusieurs facteurs ont peut-être apporté leur contribution.

La connaissance du moment et des différentes situations (proximité d'estuaire, ville, port de pêche ou de plaisance, orientation du trait de côte, etc.) où se produit la régression ainsi que de la manière dont elle se déroule sont susceptibles d'apporter de précieux indices permettant de comprendre les causes profondes du boom démographique des patelles.

Pêcheurs à pied qui connaissez bien votre secteur, naturalistes, promeneurs à vos bottes ! Il s'agit probablement d'un changement écologique d'une ampleur exceptionnelle, à la mesure de celui qui a vu la disparition des herbiers de zostères avant la seconde guerre mondiale.

Merci de nous faire part de vos observations ! ♦

Pendant les travaux, les soldes continuent !



François de Beaulieu, secrétaire général
et Luc Raoul, directeur
de Bretagne Vivante-SEPNB

*Dans le dernier numéro de cette revue
nous vous faisons part des difficultés
de financement des actions de Bretagne Vivante-
SEPNB et de l'ensemble des associations
de protection de la nature et de l'environnement
de Bretagne et d'ailleurs.*

Il faut, malheureusement, y revenir.

Si les difficultés sur le budget de fonctionnement des réserves naturelles se sont levées fin août 2003, et en toute fin d'année pour le réseau des réserves, certains programmes ont néanmoins été fortement touchés : l'observatoire des sternes s'est vu supprimer des financements, alors que l'instruction des dossiers était achevée, idem pour la station de baguage de Trunvel, sur des fonds européens.

Côté investissements, c'est le marasme complet : rien en 2003, rien en 2004. Les conséquences sont immédiates sur les plans de gestion qui ne peuvent pas être révisés, sur du matériel indispensable à une bonne gestion des sites, et, plus grave encore, à la sécurité des personnes qui y travaillent.

Parallèlement, les fonds déconcentrés européens ont disparu en peu de temps. D'une situation où l'on annonçait qu'ils n'étaient pas suffisamment utilisés, nous sommes passés à un épuisement total. La raison ? Madame la préfète de Région a eu la bonne idée d'ouvrir la ligne budgétaire consacrée à la conservation du patrimoine naturel aux stations d'épu-

ration. Avec le budget d'une station d'épuration, nous pourrions faire fonctionner la station de baguage de Trunvel pendant un siècle.

Heureusement qu'en 2003, plusieurs collectivités territoriales sont restées de fidèles partenaires, mais fin 2003, l'une des plus anciennes, avec qui nous avons passé une première convention, il y a plus de dix ans, nous a annoncé une baisse de 5 % sur sa subvention en faveur de l'éducation à l'environnement. Là aussi, le désengagement de l'État a des conséquences.

Que faut-il faire ? Surtout ne pas baisser les bras. C'est un choix de société qui est en train de se jouer. Il concerne les associations de protection de la nature et de l'environnement, mais aussi l'ensemble du secteur associatif. Les associations n'ont plus à faire la preuve de leur utilité. Elles assurent une mission d'intérêt général. Il est normal que des fonds publics, issus de l'impôt, participent à leur financement. Elles n'ont plus à en faire la preuve. Mais encore faut-il que tout le monde l'entende. ♦

Braderie pour toute l'économie sociale

La CRES est la Chambre régionale de l'économie sociale. Elle regroupe les acteurs de l'économie sociale et solidaire : associations, coopératives, mutuelles. Elle a réalisé dans le second semestre de 2003 une enquête sur la situation de ses membres. Le résultat est édifiant. Voici quelques extraits du rapport qui fait huit pages, disponible par courrier électronique au siège de Bretagne Vivante-SEPNB.

Des réductions budgétaires

Tous les secteurs sont touchés par des baisses de budget : l'aide à l'encadrement des chantiers d'insertion, la ligne « formation, emploi, insertion » dans le cadre du Contrat de Plan État-Région, les fonds pour la ligne « lutte contre les exclusions », ceux de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et la toxicomanie, pour la lutte contre l'illettrisme, du FASILD (intégration et lutte contre la discrimination).

Ces réductions budgétaires affectent aussi pour l'État les droits des femmes, les financements Jeunesse et Sports (postes FONJEP, plan local d'animation), les soutiens aux associations de défense des consommateurs, les financements du ministère des Affaires étrangères pour certaines actions de solidarité internationale.

On note aussi des restrictions budgétaires dans le cadre des contrats de ville : La suppression de l'aide de l'Agence de l'eau pour les publics en CES qui permettait de financer des chantiers d'insertion en lien avec les cours d'eau, l'arrêt des subventions « actions pédagogiques » du ministère de l'Éducation nationale, de la convention « jeunes détenus » qui permettait de mettre en place des mesures de substitution à l'incarcération pour de jeunes détenus, l'intégration dans le budget de l'Éducation nationale et sans doute la baisse à très court terme des fonds pour la formation des bénévoles (FNDVA), l'arrêt des CTE en agriculture. S'y ajoute le gel de certains fonds européens déconcentrés. Les conséquences en termes d'emplois sont évidemment nombreuses : de la non-reconduction de CDD à la suppression de postes.

Mauvais temps donc sur les actions, mais ceux qui ont décidé ces diminutions n'ont sans doute pas pris le temps de mesurer les incidences de ces décisions sur les services rendus aux populations ni sur la motivation pour les milliers de bénévoles et de salariés impliqués. ♦

Notre grand sondage :

les entreprises et la protection de la nature

Bretagne Vivante-SEPNB a sondé

2676 entreprises bretonnes !

Voici les enseignements de ce travail, qui éclairent tout particulièrement le dossier du mécénat.

Aux USA, le mécénat et la philanthropie représentent 2,1 % du PIB, soit 217 milliards d'euros. En France, malgré des statistiques peu sûres, on estime que 15 % des citoyens font des dons, et que le nombre d'entreprises investies dans le mécénat ou dans le parrainage est de l'ordre de 2000, pour un budget total de 341 millions d'euros. Le mécénat et la philanthropie représentent donc ainsi à peine 0,1 % du PIB. Cela ne pouvait durer.

Prise de tête

Selon les services du Premier ministre, la raison de ces écarts réside dans notre cadre juridique et fiscal : « La comparaison avec les autres pays occidentaux montre que le régime français du mécénat reste peu avantageux, compliqué et donc au total peu incitatif. En particulier les réductions d'impôts sur le revenu pour les sociétés sont moins favorables que dans d'autres pays, et

notre droit des fondations demeure complexe ». Il a donc été décidé d'améliorer les choses et, en particulier, offrir une réduction de 60 % sur le produit de l'impôt lui-même et un doublement du plafond par rapport au chiffre d'affaires (5 pour 1000). Ainsi, une entreprise qui donnait hier un million d'euros, ne bénéficiait que d'une réduction d'impôts de 500 000 euros (à condition que son chiffre d'affaire soit supérieur à 444 millions d'euros) ; elle pourra désormais déduire 600 000 euros de ses impôts (avec un seuil de CA abaissé à 200 millions d'euros).

Derrière ces considérations techniques, la volonté du Président de la République « de libérer l'initiative (...) et d'encourager et d'impliquer dans notre vie culturelle tous les acteurs de la société civile : particuliers, associations, fondations, entreprises ». Parallèlement, les services de l'État, ministère de l'Environnement en tête, incitent les associations à se tourner vers les entreprises pour financer leurs projets.

Prise de risque

C'est dans ce contexte que Bretagne Vivante-SEPNB a donc décidé de faire un test grandeur nature sur la volonté effective des entreprises à s'impliquer financièrement dans la protection de la nature. Conseillée par d'excellents connaisseurs du monde de l'entreprise, l'association a acquis (560 euros) le fichier des 2676 adresses d'entre-

François de Beaulieu,
secrétaire général
de Bretagne Vivante-SEPNB

prises de plus de cinquante salariés des cinq départements où elle opère et rédigé une lettre (voir encadré) aussi motivante que possible. Le dépliant régional en couleurs, actualisé et réédité pour l'occasion, a été joint à l'envoi avec une plaquette (600 euros de photocopies, papier, enveloppes, etc.). Le tout est parti fin novembre par la poste (900 euros). Si l'on compte à leur juste prix la mise sous pli assurée par les courageux bénévoles de la section de Brest, le travail de secrétariat salarié et le temps passé par les responsables bénévoles à préparer l'opération, on peut estimer que 600 euros doivent être ajoutés à l'ensemble pour obtenir le coût total de l'opération, soit 2860 euros.

Prise de bénéfices

Il est donc possible de faire désormais un bilan de ce sondage grandeur nature. Dans des délais très raisonnables et fort poliment, Ikéa, le Stade Rennais, la Codif, Décathlon et la Chambre d'agriculture du Finistère (la liste n'avait fait l'objet d'aucun tri particulier, laissant à chacun sa chance) firent savoir que, pour des raisons diverses, elles ne pouvaient pas répondre favorablement à la demande. Dans des délais tout aussi raisonnables, cinq autres entreprises (cf. encadré) ont adressé un total de 3750 euros. Nous laissant ainsi un solde, hors bénévolat valorisé, de 1290 euros.

Il est donc possible de dire que 0,0037 % des entreprises bretonnes de plus de cinquante salariés répondent à un courrier leur proposant d'aider la plus importante association régionale de protection de la nature. Par ailleurs, on constate que 0,0018 % des entreprises bretonnes de plus de cinquante salariés sont prêtes à apporter une aide financière à une grande association régionale de protection de la nature.

Palmarès

La générosité de ceux qui ont apporté leur soutien à Bretagne Vivante-SEPNB est d'autant plus remarquable qu'elle s'inscrit sur un fond d'indifférence totale. Nous tenons donc à nommer et à remercier ici les sociétés Lagadec (bâtiment et travaux publics), Gouriten (expertise comptable), Diana végétal (ingrédients végétaux), Kerméné (abattoir et salaisons) et Toyota (équipement industriel).

Prise d'armes

Dans ces conditions, il nous faut une fois de plus observer que la France n'est pas la Grande-Bretagne où, à titre indicatif, les 400 premières entreprises donatrices ont dépensé, en 2001, 760 millions d'euros en mécénat, soit plus du double de leurs homologues françaises. Même en pouvant déduire 60 % de leur don du montant de leurs impôts, les entreprises françaises (ce n'est sûrement pas spécifique à la Bretagne, bien au contraire) ne sont guère motivées par la protection de l'environnement. Nicolas Hulot, dont la Fondation a soutenu des actions de Bretagne Vivante-SEPNB, reconnaît lui-même avoir les plus grandes difficultés à collecter des fonds, en dépit de sa notoriété et de ses relations. Seuls les temps de crise, nous l'avons vu lors de la marée noire de l'Erika, laissent apparaître un léger frémissement dans la générosité. La sincérité de la réaction est certaine, mais elle illustre aussi, sans doute, un symptôme de ce que certains nomment désormais la démocratie de l'émotion.

Dans le domaine qui est le nôtre, à savoir la protection de la nature au quotidien, sans opérations particulièrement spectaculaires, il serait donc vain d'attendre quoi que ce soit du mécénat d'entreprise, hormis quelques initiatives ponctuelles sympathiques mais, jusqu'ici, éphémères. Si, ponctuellement, une opération peut se réaliser autour de l'acquisition d'un terrain ou d'un bateau de surveillance, nous ne pouvons que nous en réjouir ; mais il ne faut surtout pas se lasser de répéter de très simples évidences : pour l'instant, le véritable mécénat d'entreprise est un leurre pour nos associations et il ne peut en aucun cas servir d'alibi à une dérobade de l'État face à ses responsabilités.

Jusqu'à nouvel ordre, le seul mécène, fiable dans le temps, sur qui la protection de la nature a toujours pu compter reste l'adhérent de base, le militant, le bénévole, bref, celui qui donne son temps ou son argent, parfois les deux. C'est pourquoi, renouant avec une pratique initiée par ses fondateurs et qui a fait ses preuves, Bretagne Vivante-SEPNB vous propose de reprendre les armes autour de son fonds régional pour la protection de la nature dont les objectifs (acquisition de terrains et action juridique) figurent désormais sur les bulletins d'adhésion et vous sont proposés en ouverture de cette revue. ♦

Notre message

Madame, Monsieur,

Les nouvelles dispositions prises par le gouvernement concernant les dons aux associations ouvrent un espace important à l'action des entreprises en faveur de l'environnement. En effet, les sociétés pourront désormais déduire 60 % de la valeur d'un don du montant de l'impôt (avec un plafond relevé à 0,5 % du chiffre d'affaires). Au nom de votre entreprise aussi bien qu'à titre personnel, vous pouvez bénéficier de cette réduction significative.

Bretagne Vivante-SEPNB agit depuis bientôt cinquante ans dans le domaine de la protection de la nature et a créé un réseau de quatre-vingt-cinq réserves biologiques unique en France ; chaque année, elle participe à des actions d'éducation à l'environnement auprès de plus de 40 000 personnes ; elle siège dans 180 commissions, comités de pilotage ou organismes créés par l'État ou des collectivités ; elle a participé à plusieurs programmes européens rassemblant de prestigieux partenaires. Bretagne Vivante-SEPNB rassemble 3000 adhérents et publie quatre revues ; elle a été reconnue d'Utilité publique, ses comptes sont transparents et peuvent être communiqués sur demande. Ajoutons qu'avec ses quarante salariés, Bretagne Vivante-SEPNB est aussi une petite entreprise dont les responsables ont, comme vous, de lourdes responsabilités mais aussi de belles ambitions. Au-delà de votre don, nous pourrions, si vous le souhaitez, envisager des partenariats créatifs.

A l'heure où la planète s'alarme des menaces qui pèsent sur la biodiversité, nous espérons que vous ne serez pas insensibles à contribuer à la sauvegarde de celle de la Bretagne.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération la meilleure,

Le Président et le secrétaire général de Bretagne Vivante-SEPNB

P.S. Un reçu fiscal sera expédié à tous les donateurs dans la première quinzaine de janvier.

Une version spéciale avait été rédigée à l'attention des entreprises de Loire-Atlantique. Une plaquette d'accompagnement déclinait des exemples de nos actions et soulignait notre implantation régionale. Le recto, volontairement bref pour être lu, le verso, détaillait chaque exemple.

Recto

Des missions confiées par l'État sur ses sites les plus prestigieux... (1)

Un long partenariat avec des Conseils généraux, des Communautés urbaines, des villes... (2)

Plusieurs « contrats nature » avec le Conseil régional de Bretagne... (3)

Plusieurs programmes Life avec l'Union européenne... (4)

Des dizaines de partenariats avec des communes bretonnes... (5)

Et aussi...

Une grande Réserve Naturelle ouverte au public aux portes mêmes de Vannes... (6)

Une station de baguage unique en Bretagne et ouverte au public aux portes de Quimper... (7)

La mise en place d'un parc ornithologique ouvert au public aux portes de Nantes... (8)

Un centre mobile de soins pour les oiseaux mazoutés, pouvant intervenir partout en Europe... (9)

Mais...

En dehors des marées noires, le monde de l'entreprise ignore celui de la protection de la nature... (10)

Enfin, un coupon-réponse clôturait l'envoi (il est toujours possible de l'utiliser) :

Veuillez trouver ci-joint un don de..... euros au nom de.....

Adresse.....

Vos souhaits éventuels :

Réponse au don de la FRAPNA Isère pour Bretagne Vivante-SEPNB

À Henri Biron
Président
Frapna Isère

Cher ami,

En faisant un don important à Bretagne Vivante-SEPNB pour la soutenir dans son action en faveur des oiseaux menacés, la FRAPNA Isère (Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature) vient de donner un exemple exceptionnel de ce que peut être la solidarité au sein d'un réseau comme la Fédération France nature environnement (FNE).

Dans les temps difficiles que nous traversons, dans l'isolement que chacun peut ressentir dans le quotidien de l'action régionale, voici une bonne raison de ne pas désespérer et de constater que nos soucis peuvent être partagés.

Dans un pays qui n'a su que très épisodiquement se doter d'un ministère de la Mer, comment ne pas saluer le fait que les montagnards de l'Isère se sentent partie prenante de ce qui se passe sur le littoral !

Un très grand merci donc pour votre générosité. J'espère que nous aurons l'occasion de nous rencontrer et de mener des actions communes dans l'avenir.

François de Beaulieu

Un Jeu de sept familles "Faune flore des marais et des rivières"

Initier les enfants à la biodiversité des zones humides à travers la connaissance de la faune, la flore, et les milieux des zones humides : tel est l'objectif du jeu de sept familles Faune flore des marais et des rivières publié par le Comité des marais et rivières du Pays de Redon et de Vilaine. Dans chacune des familles (Vole en l'air, Bubulle, Petite bête, Tous poils, Jolie fleur, Bois dur et Coin tranquille) : 6 classes d'animaux toutes issues des Zones Humides sont à découvrir à travers une présentation sur chacune des cartes.

Jeu en vente : 2,5 euros dans les maisons de presse et à l'Office du Tourisme de Redon, à la Maison de Presse, rue Saint-James, à la Roche-Bernard, à l'Office du Tourisme de Guéméné-Penfao et au Comité des Marais, 6 rue des écoles, 35600 Redon, tél : 02.99.71.17.69

Adieu Lucien et Jean

Nous pouvions espérer pour Lucien Kerautret une longévité égale à celle de son ami Édouard Lebeurier avec qui il a si souvent parcouru les landes de l'Arrée. Il nous a quittés le 9 février à 68 ans. Originaire de Commana, il était chez lui en Bretagne, même si c'est à Douai qu'il était installé. Président du Groupe ornithologique et naturaliste du Nord et du Pas-de-Calais, il était autant un formidable naturaliste de terrain qu'un organisateur persévérant et efficace.

Jean Roland s'est éteint le 1^{er} février. Nous avons perdu le directeur de Réserves naturelles de France et, pour beaucoup d'entre nous, un ami. Nous savons tous que l'évolution positive de RNF doit beaucoup à sa forte mobilisation et à son charisme.

Au revoir Gaël



Gaël nous a quittés un soir de décembre. Le sol détrempé surplombant la falaise où l'avait conduit sa passion des oiseaux a trompé sa vigilance.

Cette passion des oiseaux libres dans leur milieu datait de son enfance, et elle s'est confirmée au cours des années en même temps que ses connaissances s'affirmaient pour en faire un ornithologue aux compétences reconnues.

Je ne saurais dater avec précision notre première rencontre, sauf peut-être en allant rechercher dans les comptes rendus des sorties du Groupe Ornithologique de Touraine (GOT) du début des années quatre-vingt, mais je me souviens parfaitement des trois jeunes garçons, Gaël, Arnaud et Stéphane, qui accompagnaient Simone. Ils étaient toujours avides de nouvelles espèces. Leur appétit pour observer les oiseaux était remarquable, mais il se doublait de la volonté de comprendre leurs liens avec les milieux, où ils évoluent, ce qui les différenciait des simples observateurs et encore plus nettement des collectionneurs de coques. Les grandes migrations printanières du GOT nous ont fait nous retrouver sur les sites renommés de la Bretagne, comme Ouessant ou l'estuaire de la Vilaine, ou plus lointains comme l'île de Texel qui prolonge au Pays-Bas les îles de la Frise.

Depuis, chacun s'est dispersé et les occasions de nous rencontrer furent rares, mais j'avais indirectement de ses nouvelles car sa passion des oiseaux l'avait conduit naturellement à apporter ses compétences à Bretagne Vivante-SEPNB, et particulièrement à Trunvel, où il a su tisser des liens avec Bruno au point qu'il le considère comme son « fils spirituel ».

Ses qualités d'observateur se retrouvaient dans ses dessins, ses aquarelles et ses photos qui ont enrichi Penn ar Bed, mais aussi d'autres revues naturalistes. Sa mémoire restera toujours vivante dans le cercle des naturalistes qui l'ont connu et ont apprécié sa compagnie.

Nous nous joignons à la peine de ses proches et assurons ses parents, et particulièrement Clémence qui sera privée de l'affection de son père, de nos sincères condoléances.

Bernard Guillemot.

Oscars du bénévolat

Chaque année, la Banque Populaire Atlantique décerne ses Oscars du bénévolat. A cette occasion, des bénévoles d'associations sont mis à l'honneur pour saluer leur investissement personnel, de la promotion du sport à la restauration du patrimoine historique et culturel. Le 5 décembre dernier, au Palais des Congrès de Lorient, en présence de quelques per-



Éliane et Charles Le Roux, à gauche, lors de la remise de l'Oscar du bénévolat (photo Banque Populaire Atlantique)

sonnes de Bretagne Vivante-SEPNB, c'est Charles Le Roux, bénévole bien connu de la section locale de Concarneau, qui a été récompensé par un oscar pour son action dans le domaine de la protection de l'environnement. À travers lui, c'est également l'action de l'association qui est ainsi mise en valeur. Charles et sa femme Éliane ont été pendant une dizaine d'années conservateurs des îlots dans l'archipel des Glénan, notamment l'île aux Moutons, où il se sont employés à préserver une importante colonie de sternes. Félicitations !

La protection de la nature en Bretagne, la SEPNB (1953-2003)

Maurice Le Démézet, Bruno Maresca, Presses universitaires de Rennes, 2003.

Il est à la fois plaisant et désagréable de se voir offrir un portrait en pied qui reflète le passage des ans. Pourtant, il ressort surtout du livre proposé par un ancien responsable de la SEPNB et un sociologue parisien que, de crise en crise, le monde associatif se renouvelle et évolue sans que l'on puisse assimiler vieillissement et décrépitude. Pour ceux qui ne sont venus que récemment à la protection de la nature, l'ouvrage fourmille d'informations détaillées sur le temps des pionniers et l'essor de la SEPNB. Peu reflétées par les revues, beaucoup d'actions trouvent ici, enfin, la synthèse qui permet de vraies mises en perspective. On reste d'ailleurs confondu par la somme des interventions militantes, des initiatives constructives, des recherches engagées. Parc naturel régional, Centre ornithologique d'Ouessant, Océanopolis, Conservatoire botanique, réserves naturelles, éducation à l'environnement - tout cela et plus encore est né dans le chaudron magique de la SEPNB. Il est toutefois particulièrement dommage que l'absence d'index interdise d'en faire un véritable outil de référence. De même, le traitement très superficiel de l'évolution de l'APPSB - Eau et rivières de Bretagne - voire la mise en place du Conservatoire régional d'espaces naturels, ne répond pas à l'attente du lecteur d'un ouvrage dont le titre principal reste « La protection de la nature en Bretagne ».

Mais il y a plus grave. Sans entrer dans le détail de multiples maladroites, erreurs, confusions, oublis concentrés sur la dernière partie du livre, il faut souligner à quel point l'analyse des difficultés rencontrées depuis une dizaine d'années et les propositions d'évolution sont insuffisantes et déconnectées des réalités. Non seulement les auteurs ignorent apparemment tout de ce qu'est un CREN et le CREN Bretagne en particulier ; confondent les notions de siège, conseil d'administration, bureau, direction ; passent allègrement par pertes et profit l'unique femme (Marijke Kerbourc'h) ayant exercé la fonction de secrétaire général ; mais surtout, il leur manque simplement une approche de la vie associative dans ses réalités humaines et structurelles. Pour preuve, la conclusion qui voudrait faire de Bretagne Vivante-SEPNB une véritable ONG « à l'échelle de l'espace naturel du Grand arc atlantique » en se situant « au niveau des enjeux internationaux concernant la pollution des mers et la protection de

Polypode, une revue pédagogique



Le Réseau d'éducation à l'environnement en Bretagne (REEB) publie sa revue : Polypode, une nouvelle publication consacrée à l'éducation à l'environnement en Bretagne. Fruit d'un travail collectif, Polypode se veut être une revue pédagogique et un lieu de débat et d'échanges autour de thématiques liées à l'environnement.

Dans un premier temps, Polypode paraîtra deux fois par an, à chaque numéro (16 pages), un dossier thématique, des actions pédagogiques, des témoignages, des idées d'animations, des références bibliographiques, etc, pour promouvoir et développer l'éducation à l'environnement en Bretagne.

Le prochain numéro à paraître s'articule autour du jeu ludo-éducatif. Parmi les thèmes déjà traités, on trouve : Introduction à l'éducation à l'environnement (n°1), les catastrophes (n°2) et le territoire (n°3).

L'abonnement à Polypode est de 8 euros pour un an et 16 euros pour deux ans.

(Tarif spécial pour les structures (écoles, centres d'accueil, centres de loisirs, ...).

Il est également disponible au numéro auprès du REEB au prix de 4 euros.

Contact : 02 96 48 85 71

Le bulletin d'abonnement est téléchargeable sur le site :

<http://www.educ-envir.org/reeb>

Un centre de documentation naturaliste à Brest

Ouvert depuis 1983 au siège, le centre de documentation de Bretagne Vivante-SEPNB tient une permanence tous les jeudis après-midi de 14h à 18h.

Riche de près de deux mille ouvrages et de centaines de documents parmi lesquels des dizaines de dossiers, des thèses, des mémoires, et environ soixante dix revues naturalistes de pays différents sont disponibles dans ce lieu destiné à l'usage des scientifiques, des chercheurs, des enseignants, des étudiants, adhérents ou simples curieux qui trouveront dans ce lieu convivial une documentation d'une richesse inédite.

Le centre de documentation de Bretagne Vivante-SEPNB est ouvert tous les jeudis après-midi de 14h à 18h

au-dessus de la Bibliothèque du quartier des Quatre moulins à Brest (entrée derrière la bibliothèque)

186 rue Anatole France à Brest

Abonnez-vous via le catalogue central !



Penn ar Bed : 50 ans d'études naturalistes en Bretagne

Bretagne Vivante-SEPNB fête le cinquantième de sa publication naturaliste de référence : *Penn ar Bed*.

C'est en 1953 qu'un groupe de naturalistes passionnés a commencé à publier un bulletin intitulé *Penn ar Bed*. Consacrée à une région entière (la Bretagne au sens naturaliste du terme, c'est-à-dire cinq départements et leurs marges), cette œuvre collective rassemblant scientifiques et amateurs est devenue au fil des ans une référence incontournable pour tous ceux qui sont amenés à faire des recherches sur le patrimoine naturel de la Bretagne. *Penn ar Bed* constitue aujourd'hui une encyclopédie reflétant 50 ans d'étude et de réflexion sur l'écologie de terrain autour de Bretagne Vivante-SEPNB.

Un numéro spécial cinquantième fait le point, tant sur l'évolution de la revue que du regard des naturalistes dans les principaux domaines scientifiques couverts (géologie, géographie, milieux marins, oiseaux et mammifères, invertébrés, sciences humaines, etc.).

sa biodiversité, et développer son action à l'échelle de l'Europe plutôt que de la Bretagne ». Compte tenu de leurs compétences et de leur expérience, on ne peut se satisfaire de seulement dire que leurs analyses appartiennent aux auteurs et n'engagent pas l'association. On ne peut s'empêcher de regretter profondément que cette histoire s'interdise de contribuer vraiment à une prise de conscience claire sur notre identité et nos avenir possibles.

Les îles de Houat et de Hédic autrefois...

L'association MELVAN a pour objectif l'étude et la mise en valeur du patrimoine historique et naturel des îles de Hédic et de Houat, et de servir de lien entre ceux qui souhaitent y contribuer. L'association vient de publier un manuscrit jusqu'ici inédit : *Voyage d'un naturaliste dans les îles d'Houat et d'Hédic* de 1825 à 1826 de Jean-Marie Bachelot de la Pylaie. Celui-ci, botaniste de formation, s'intéressa progressivement à de nombreuses disciplines dont l'archéologie et l'ethnologie.

En décembre 1825, le naturaliste se rendit aux îles de Hédic (c'est la graphie d'Hoëdic à l'époque) et de Houat dans le but de compléter ses récoltes d'algues. Son témoignage concerne cependant beaucoup d'aspects de la vie insulaire. Il est ainsi le premier à décrire la chasse de nuit aux cormorans.

Présenté par Pierre Buttin, Préface de Gérard Aymonin

176 pages, 16x24, Prix : 21 euros port inclus, Melvan, 73 Bd Meusnier de Querlon, 44000 Nantes



Oiseaux nicheurs de la baie d'Audierne - les passereaux : des oiseaux des champs ?

« Oiseaux nicheurs de la baie d'Audierne - les passereaux » est un ouvrage qui s'intéresse à douze espèces rares ou menacées, dans lequel chaque monographie est accompagnée d'un dessin original de l'oiseau et d'une carte de répartition des couples dans la zone d'étude. B. Bargain et J. Henry ouvrent ici un débat qui s'appuie sur une comparaison des densités de passereaux entre zones agricoles et habitats naturels.

Bruno Bargain et Jacques Henry s'intéressent aux oiseaux depuis une quarantaine d'années et étudient ensemble l'avifaune de la baie d'Audierne depuis le début des années 1980. Leurs études menées à partir de la station de baguage de l'étang de Trunvel se sont traduites par des publications sur la biologie de reproduction de la rousserolle effarvate et sur l'importance des marais de la baie d'Audierne pour la migration du phragmite des joncs.

Le récent ouvrage sur les oiseaux menacés en France (Rocamora & Yeatman-Berthelot, 1999) dresse la longue liste des oiseaux dont l'état de conservation mérite une attention particulière et une étude publiée par R. E. Green, M. E. Heath & P. F. Donald fait état de diminution de 60 % à 80 % de plusieurs espèces d'oiseaux communs dans les îles britanniques. La baie d'Audierne, milieu naturel vaste, en partie protégé et géré, mais aussi soumis à différents types d'activités humaines (agriculture intensive et traditionnelle, tourisme, ...) se présente comme un espace privilégié pour analyser l'évolution des populations d'oiseaux et en comprendre les causes.

Résultat d'un inventaire des effectifs nicheurs de plusieurs passereaux caractéristiques des principaux habitats du secteur au printemps 2001, cet ouvrage intéressera les gestionnaires de sites, notamment lors de l'élaboration des documents d'objectif pour la gestion du site NATURA 2000 ou comme aide à la réflexion pour la mise en place de la Zone de Protection spéciale pour les oiseaux.

Cet ouvrage peut être commandé via le catalogue central.

Le plan de réorientation de l'agriculture bretonne dévoqué

Gilles HUET
Délégué régional
Eau et Rivières de Bretagne

Le 4 février 2002, l'État, le Conseil régional et les conseils généraux, les acteurs professionnels bretons, et les associations, signaient ensemble le « plan d'action pour le développement pérenne de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Bretagne, incluant la reconquête de la qualité de l'eau ». Ce plan fixait une ambition pour la Bretagne : « répondre aux crises répétées et aux attentes légitimes des citoyens en matière de qualité de l'eau par une évolution importante du système agricole et agroalimentaire breton ».

Ce plan d'action reposait sur l'équilibre entre les démarches pour atténuer les excès de l'agriculture intensive et les actions pour soutenir et développer l'agriculture durable, reconquérir la qualité des eaux, maintenir le maximum d'exploitations familiales.

Depuis un an, les orientations et les objectifs de ce plan sont remis en cause : de multiples décisions, régionales ou nationales, affaiblissent la protection de l'eau et de l'environnement, renforcent l'agriculture industrielle, marginalisent les démarches de développement durable.

Les financements prévus pour « provoquer et accompagner le changement » sont détournés au profit de campagnes de communication aussi dispendieuses que mensongères.

Le traitement industriel des lisiers et la concentration des élevages hors sol dans les cantons déjà excédentaires mobilisent l'essentiel des énergies et des financements. Ils aboutiront à remplacer les excédents d'azote par ceux de phosphore, enfonceront un peu plus la filière porcine sur une production bas de gamme, à faible valeur ajoutée, et empêcheront la réorientation progressive des élevages vers des modèles de production moins polluants.

Le soutien à la réduction volontaire de cheptel, prévu dans le plan d'action et dont l'intérêt économique et environnemental a été confirmé par tous les experts, est jeté aux oubliettes. Il fait place à un plan de cessation d'activité qui aura l'effet inverse : il va diminuer le nombre d'éleveurs, renforcer la concentration de l'élevage hors sol, provoquer de nouveaux dégâts à l'environnement.

Le plan d'action est devenu une vitrine de communication... derrière laquelle se pérennise l'agriculture industrielle et s'aggrave la concentration des élevages.

La Confédération paysanne de l'Ouest, Eau & Rivières de Bretagne, le Centre régional de la consommation et Bretagne Vivante-SEPNB ne veulent plus cautionner le dévoiement de ce plan. Ils considèrent de leur devoir d'informer les Bretons que l'espérance suscitée en 2002 est morte.

Les quatre organisations ont décidé de se retirer du comité de pilotage du plan d'action.

Elles informent la Commission européenne de leur décision et lui font part des impasses auxquelles conduit la politique régionale agri-environnementale. ♦

Interdiction du RÉGENT

Il faut remettre à plat les procédures d'autorisation des pesticides

L'interdiction judiciaire de commercialiser le RÉGENT, insecticide à l'origine des mortalités d'abeilles, est une bonne nouvelle pour tous ceux que préoccupe la contamination de l'environnement par un nombre croissant de molécules chimiques.

Elle donne raison à tous ceux qui considèrent que l'État n'a pas voulu prendre ses responsabilités et appliquer le principe de précaution en retirant lui-même l'autorisation de mise sur le marché de ce pesticide.

Elle illustre hélas une nouvelle fois, la soumission des intérêts de santé publique et de l'environnement aux pressions économiques.

Eau & Rivières de Bretagne demande à nouveau aux pouvoirs publics de remettre entièrement à plat les procédures

d'autorisation de mise sur le marché et de retrait des pesticides, actuellement peu transparentes et soumises à l'influence prépondérante des industriels de l'agrochimie.

Deux progrès urgents sont à mettre en œuvre :

- Les procédures ne doivent plus, comme c'est le cas actuellement, être sous la seule autorité du ministère en charge de l'Agriculture, mais sous l'autorité conjointe des ministères en charge de la Santé publique, de l'Environnement, et de l'Agriculture ;

- Les études préalables à l'autorisation doivent prendre en compte les effets sur l'environnement et la santé publique de la présence simultanée des molécules et de leurs métabolites, puisque ce type de situation est de plus en plus fréquent (quatorze pesticides différents détectés dans la Rance en juillet 2003). ♦

POUR UN PARC NATIONAL MARIN D'IROISE ?

BIEN SUR, SI... !



Arnaud Delle

représentant de Bretagne Vivante-SEPNB
au comité de pilotage du projet parc national

Lancée en 1989 par Jacques Lecomte lors de l'inauguration de la réserve de biosphère de l'UNESCO, l'idée de créer un parc national marin en mer d'Iroise a été reprise dès le début des années 1990 par les politiques et les pouvoirs publics. Les différents ministres de l'Environnement qui se sont succédé depuis ont toujours confirmé la volonté d'étudier la faisabilité d'un parc et d'en élaborer le projet.

Une participation légitime

Un comité de pilotage associant représentant de l'État, élus locaux et régionaux, parc naturel régional d'Armorique, milieux socio-professionnels, scientifiques et associatifs a été mis en place. Une mission technique (quatre membres à ce jour) a été installée à Brest ; elle anime et coordonne les travaux préparatoires menés dans divers groupes de travail relatifs à la conservation du patrimoine, à la gestion halieutique, au développement durable des îles, au tourisme. Bretagne Vivante-SEPNB est depuis le début partie prenante de cette démarche.

L'ancienneté et la « qualité » de sa présence dans le secteur le justifient. Dès la création, la SEPNB participe activement à l'étude des habitats, de la faune et de la flore de la mer d'Iroise et de ses abords. Elle compte parmi ses membres certains des meilleurs connaisseurs de cet ensemble. Dès 1959, elle a créé la réserve d'association de Goulien dans le Cap Sizun puis, en 1960, la réserve de l'archipel de Molène devenue réserve naturelle d'Iroise en 1992 ; elle en assure aujourd'hui la gestion.

Impliquée dans le comité scientifique de la réserve de biosphère et dans celui du parc naturel régional d'Armorique, Bretagne Vivante-SEPNB a participé à la création du Conservatoire botanique national de Brest et du Centre d'études du milieu à Ouessant.

Pourquoi un parc ?

La richesse exceptionnelle du patrimoine de l'Iroise est aujourd'hui reconnue par tous. Le bilan scientifique dressé en 1999 conclut que :

(...) la zone géographique étudiée est un véritable modèle réduit des écosystèmes marins côtiers des zones tempérées, conservés dans un état de qualité remarquable. La diversité, la productivité et la complexité naturelle rencontrées, lui permettent d'être représentative des écosystèmes des côtes Manche-Atlantique françaises et d'assurer un rôle conservatoire en tant que refuge et source pour les espèces marines.

Zone possédant un grand intérêt scientifique et pédagogique, elle est également exploitée par l'homme. De multiples usages s'y côtoient, ce qui en fait un bon modèle réduit, représentatif des activités humaines côtières, mais engendre des difficultés pour sa gestion. Il apparaît donc à l'évidence que, malgré et à cause de cette complexité, seule une gestion intégrée de l'ensemble de la zone pourrait à moyen et long terme conserver et développer ses richesses naturelles et ses potentialités dans le cadre d'un développement durable.

Pour assurer cette gestion intégrée, le meilleur outil dont dispose la Nation pour mettre en œuvre sa politique volontariste de conservation durable du patrimoine est le parc national.

Comme le rappellent les services du ministère de l'Écologie et du Développement durable, dans le débat en cours sur l'avenir des parcs, la création d'un parc national est en même temps une reconnaissance de la qualité exceptionnelle de cet espace et une réponse aux interrogations sur l'évolution de cet espace dans un contexte économique, démographique, social, juridique et culturel, changeant impliquant des responsabilités locales, nationales et internationales.

Sur ces bases, Bretagne Vivante-SEPNB confirme son engagement fort pour la création du parc marin d'Iroise. Mais la vigilance s'impose.

Gare à la dérive !

Le Premier ministre a engagé en janvier 2003, une réflexion sur l'avenir des parcs nationaux et chargé M. J.-P. Giran, député du Var, d'une mission à ce sujet. Les propositions qu'il fait en conclusion de son rapport supposent une modification de la législation et de la réglementation des parcs. Les responsables politiques du projet de l'Iroise ont donc préféré attendre ces nouvelles dispositions avant d'engager la suite de la procédure ; le projet de création est donc suspendu de fait.

Les travaux menés au ministère sur la base du rapport de M. Giran ne sont pas achevés, mais ce que l'on en connaît, en particulier par l'analyse de Réserves Naturelles de France, est préoccupant. Il est bon d'inscrire dans la loi la mission du parc de promouvoir une politique de développement durable à côté de la mission de protection ; mais refuser de hiérarchiser ces missions en reconnaissant la priorité à celle de pro-

tection, qui légitime la création du parc, implique un risque de dérapage, vu le flou qui entoure encore cette notion de développement durable.

Il est bon de globaliser le parc en officialisant un cœur, dont le périmètre est intangible et dont la protection peut justifier une réglementation spécifique, et une aire d'adhésion résultant de l'adhésion volontaire des communes à la charte de développement durable du parc. Mais il nous semble que la charte doit être de protection autant que de développement et doit comporter des engagements sur la partie réglementaire.

Certes, pour vivre bien, le parc doit faire l'objet d'un large consensus, doit avoir été souhaité et construit ensemble et non pas imposé, mais ne risque-t-on pas de voir des communes refuser d'entrer dans la zone d'adhésion (ou souhaiter s'en retirer par la suite) si elles ne sont pas d'accord avec le volet réglementaire ou sa mise en œuvre ?

En Iroise, par exemple, quelle réalité aura le parc, dont le cœur sera pour l'essentiel la masse d'eau et les îlots, si certaines communes de la zone prévue refusent d'adhérer, alors que les menaces ou risques qui pèsent sur la qualité des milieux du cœur résultent d'abord de la façon dont sont ou seraient pratiquées certaines activités humaines dans ces communes ?

S'il est légitime qu'une large place soit faite aux élus et aux acteurs locaux dans les instances dirigeantes du parc, le fait de réserver aux collectivités locales et à des personnes qualifiées qu'ils désignent, plus de la moitié des membres du conseil d'administration n'amène-t-il pas un véritable risque de déséquilibre des décisions en faveur du développement au détriment de la protection ?

S'il est vrai que l'un des objets du Parc est de globaliser l'ensemble des protections existantes sur son territoire, il est indispensable que leur évolution n'induisse pas un recul dans la conservation ; il faut donc prévoir dans la loi que la protection réglementaire des espaces classés avant la création d'un parc soit maintenue avec des garanties au moins égales.

Sur tous ces points, entre autres, Bretagne Vivante-SEPNB poursuivra sa participation vigilante aux réflexions en cours mais il est clair que la confirmation de son a priori favorable aux projets d'évolution des parcs en général et la création de celui de l'Iroise en particulier dépendra largement des réponses qui seront données à ces questions. ●



Unité mobile de soins pour oiseaux mazoutés (UMSOM)

Alain Thomas
Administrateur
& Jean-François Robic
Chargé de Développement
et Communication
de Bretagne Vivante-SEPNB

C'est au début de l'année 2000, alors que l'Erika déverse sur les plages de l'Atlantique ses multitudes de galettes de pétrole et des milliers d'oiseaux mazoutés, que le projet d'Unité mobile de soins pour oiseaux mazoutés germe dans l'esprit de quelques soigneurs et responsables de centres de soins. Quatre ans plus tard, cette structure élaborée par Bretagne Vivante-SEPNB est désormais opérationnelle et sera bientôt officiellement inaugurée sur sa base technique de Theix dans le Morbihan.

L'UMSOM installée sur l'île de Berder, dans le golfe du Morbihan, pour l'assemblée générale 2002 de Bretagne Vivante-SEPNB.

niement pour répondre aux besoins de la structure.

Une opération de montage-démontage de l'UMSOM a été menée en octobre 2003 afin de tester l'outil au cours d'un exercice simulé une intervention sur un site touché par une marée noire. À cette occasion, la base technique de Theix, dans le Morbihan, a accueilli les partenaires financiers et techniques, français et étrangers, de l'UMSOM. Ils ont pu visualiser la structure et apporter leurs remarques pour améliorer encore l'outil.

En liaison avec les experts étrangers de l'International Fund for Animal Welfare (IFAW) et de l'International Bird Research and Rescue Center (IBRRC), un schéma d'intervention a été rédigé. Il liste les différentes charges, techniques et en personnel, qui incombent à la structure qui demande l'intervention de l'UMSOM. Une fois prise la décision du départ de l'UMSOM, il s'écoule au maximum 72 heures avant que le centre de soins soit opérationnel, hors temps de transport. Un travail important va désormais être mené pour permettre d'inscrire l'UMSOM dans le cadre des plans Polmar sur le littoral français et de leurs équivalents ailleurs en Europe.

L'UMSOM sera dotée d'une équipe d'intervention (bénévoles et salariés de l'association) compétente dans différents domaines, allant de la manutention des containers aux techniques

Conçue avec le concours du groupe de l'industriel François Pinault, cette Unité mobile a pour objectif de pouvoir se déplacer au plus près du lieu d'une catastrophe pétrolière afin d'apporter les éléments nécessaires à la mise en place rapide d'un centre de soins pour oiseaux mazoutés. Elle est inspirée du modèle des hôpitaux de campagne, et plusieurs principes ont guidé son élaboration : autonomie, modularité, rapidité d'intervention, technicité des personnels et économies financières lors des catastrophes pétrolières.

Tout au long de l'année 2003, une équipe regroupant des bénévoles et des salariés de l'association a travaillé pour faire aboutir ce projet d'Unité mobile de soins pour oiseaux mazoutés (UMSOM). Les entreprises qui ont participé à ce projet, pour la plupart installées en Bretagne, ont apporté tout leur professionnalisme aux différentes étapes de la mise en œuvre de l'UMSOM. En effet, il a souvent été nécessaire d'innover tech-

Une fois lavés et séchés, les oiseaux (ici des guillemots de Troil) effectuent un séjour dans une piscine en extérieur pour tester leur étanchéité avant leur relâcher dans le milieu naturel. (cliché Bretagne Vivante-SEPNB)

de lavage des oiseaux, en passant par la gestion des bénévoles, du réseau d'eau et d'électricité ou encore les soins vétérinaires. Les responsables de cette équipe possèdent d'ores et déjà les différents certificats et habilitations pour faire fonctionner un centre de soins pour oiseaux.

Le futur centre de soins de Tréguennec, qui doit ouvrir, si tout va bien, l'hiver prochain en baie d'Audierne, assurera la formation des personnes pouvant être amenées à intervenir au sein de l'équipe de l'UMSOM. Quelques personnes formées depuis l'Erika ont eu à intervenir depuis le printemps 2000 sur des catastrophes pétrolières en Afrique du Sud et en Allemagne. Dernière intervention en date, la catastrophe du Prestige en 2003, à l'occasion de laquelle une partie de l'UMSOM s'est déplacée dans les Landes pendant plus de deux mois sur demande de l'Union française des centres de soins (UFCS).

Bien sûr, on ne peut qu'espérer que cet outil performant n'ait jamais à servir, mais l'histoire nous montre malheureusement que des catastrophes pétrolières touchent encore régulièrement les côtes européennes.

Le navire est arrivé à quai

La concrétisation de l'ambitieuse idée d'Unité mobile de soins pour oiseaux mazoutés (UMSOM), il nous faut le reconnaître, s'est avérée bien plus lourde que prévue dans les mois qui ont suivis la marée noire de l'Erika. Elle aura été fortement consommatrice en énergie militante et budgétivore.

Dans son désir de donner vie à un outil moderne et unique en son genre,

Bretagne Vivante s'est engagée dans des voies inhabituelles pour elle : celles de l'ingénierie et de la conception industrielle. En somme aux marges de ses métiers, presque aux antipodes de ses savoir-faire anciens et reconnus. Du « hardware » technologique à la place du « software » naturaliste qui a généré quelques incompréhensions !

De cette expérience inédite dont la première partie s'achève, nous retiendrons deux choses. D'une part, un parcours truffé d'embûches qui a été finalement avalé grâce à la pugnacité et la persévérance d'un certain nombre de membres de l'association et par la solidité de sa structure administrative. D'autre part, une idée un peu folle qui a su pourtant attirer des soutiens : collectivités territoriales et partenaires privés.

Il n'en demeure pas moins que le bouclage du budget de financement ne va se faire que par l'adjonction de l'essentiel des dons perçus lors du funeste épisode de l'Erika alors que nous pensions affecter ces sommes sur une gamme plus large d'actions en faveur de la protection de la biodiversité en Bretagne. Cela engendrera de toute évidence des déceptions et des regrets, mais il n'y a plus d'autres solutions. En tout cas, le navire est donc arrivé à quai et y est arrimé.

Il reste à voir comment va pouvoir se dérouler la seconde partie de l'aven-

ture. Mais ici, tout reste à écrire. L'initiative associative tant louée par les Pouvoirs publics ne peut se prolonger indéfiniment au risque de voir les plus belles énergies se consumer.

Notre outil intéresse les plans POLMAR et y est déjà souvent référencé. C'est la preuve que Bretagne Vivante a répondu, de fait, à leur attente. Nul ne comprendrait qu'une caserne de pompiers soit dénuée de moyens de fonctionnement et que ses sapeurs soient dans l'obligation d'entretenir seuls camions et lances à incendie.

Bretagne Vivante ne pourra, à elle seule, assurer la pérennité opérationnelle de cet outil. ♦

Les partenaires financiers de l'UMSOM

- État français - fonds Polmar (27 %)
- Régions Bretagne (14 %) et Picardie
- Département du Morbihan (10 %), du Finistère et des Côtes-d'Armor.
- Caisse d'Épargne de Bretagne / Projet d'économie locale et sociale (PELS) (11 %), Dourmap (5 %), Groupama et le groupe François Pinault.
- Bretagne Vivante-SEPNEB / autofinancement (28 %).

Les partenaires techniques de l'UMSOM et de la base technique de Theix

- La Mairie de Theix ; le Syndicat intercommunal du Sud-est Morbihan (SYSEM).
- l'IFAW et l'IBRRC (organisations internationales de secours et de protection animale).
- L'Union française des centres de soins.

Principaux éléments constitutifs de l'UMSOM (investissement)

- Trois modules gonflables en toile plastifiée, des souffleries et des canons à air chaud.
- Un groupe électrogène.
- Une chaudière et un adoucisseur d'eau.
- Neuf piscines et trois unités de pompe-filtration d'eau.
- Cinq containers aménagés (un bureau, une infirmerie, une cuisine et deux unités de lavage).
- Le matériel de soins nécessaire aux premières heures de vie du centre de soins.

Les coûts

- Investissement UMSOM : 638 660 euros ;
- Construction de la base technique de Theix : 221 000 euros ;
- Fonctionnement annuel du secteur centre de soins (UMSOM + Tréguennec) : 258 400 euros.



Deux laveurs en plein travail sur un guillemot de Troil dans un module de lavage de l'UMSOM lors de la catastrophe du Prestige.

> Cartographie des bourdons de France et de Belgique

La cartographie des bourdons de France et de Belgique est un travail en cours à l'initiative du laboratoire de zoologie de l'Université de Mons-Hainaut (Professeur P. Rasmont). Gilles Mahé a entrepris de coordonner l'inventaire en collaboration avec l'équipe belge pour le massif armoricain (Régions : Bretagne, Pays de Loire, Basse Normandie). La détermination des bourdons n'est pas très aisée et nécessite la capture et la mise en collection des insectes. S'il y a dans les rangs de Bretagne Vivante-SEPNB des naturalistes intéressés (même débutants) par les bourdons... C'est le moment de s'y mettre. ♦

Courriel : section-estuaire-loire-ocean@bretagne-vivante.asso.fr

> De l'écureuil au ragondin

Il y a 2015 espèces de rongeurs dans le monde, et la France en compte trente et une, dont vingt-deux se rangent dans la grande famille des muridés qui regroupent les rats, les mulots, les souris, les campagnols et... le grand hamster (que l'on tente de sauver dans ses ultimes habitats alsaciens).

On trouvera toutes ces données et bien d'autres éléments dans le récent ouvrage d'Henri Le Louarn et Jean-Pierre Quéré intitulé *Les rongeurs de France*.

Écrit par deux des meilleurs spécialistes de la question, ce livre intéressera autant les naturalistes que les agriculteurs, les enseignants que les simples curieux. En effet, il ne s'agit pas que d'un ensemble de fiches très complètes sur chaque espèce, mais aussi d'une synthèse très claire faisant le point sur toutes

les questions que l'on peut se poser à propos des rongeurs : historique, répartition, biotopes, dynamique des populations, dégâts, santé publique, lutte et protection. ♦

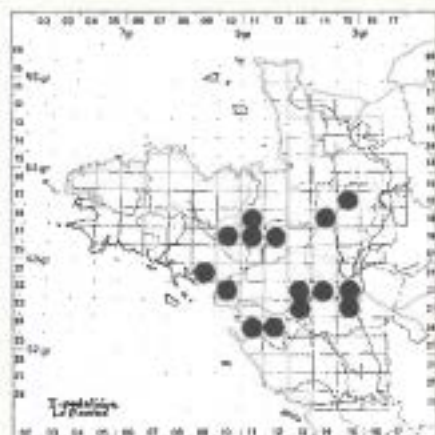
INRA éditions, RD 10, 78026 Versailles Cedex, 48 euros, frais d'envoi inclus.

> Les « crache-sang » du littoral et des îles de Bretagne

Les *Timarcha* ou « crache-sang » sont connus des naturalistes... À l'inverse, leur systématique et la répartition des quatre espèces du littoral et des îles, îlots et cailloux végétalisés de Bretagne est à voir ou à revoir. Vous pouvez contacter Gérard TIBERGHEN (38, Square Ludovic Trarieux 35200 Rennes - gerard.tiberghien35@libertysurf.fr) pour avoir des précisions et lui envoyer des exemplaires. ♦

Retour sur enquête :

Le Machaon et le Flambé



La situation spatiale et biologique des deux porte-queue de Bretagne est maintenant clarifiée grâce aux résultats de l'enquête Bretagne Vivante-SEPNB. Un réseau dense d'informateurs a permis d'aboutir à d'intéressants résultats qui mèneront, on l'espère, à une prise en compte encore plus vigilante et raisonnée de notre patrimoine régional.

Comme ce fut le cas pour l'angiope (BV n°6), l'appel concernant le machaon et le flambé a été couronné de succès. La séduction qu'offrent ces deux espèces et leur facilité relative d'identification sur le terrain ont bien sûr contribué à renforcer l'intérêt des observateurs, mais c'était en outre sans compter sur leur pugnacité : plus de soixante-dix participants se sont en effet mobilisés entre 2001 - phase de démarrage de l'enquête (BV n°2) - et l'automne 2003, période virtuelle de clôture des relevés. Près de 260 données de fond ont ainsi été rassemblées puis analysées !

Aux naturalistes bretons et armoricains très souvent militants de Bretagne Vivante-SEPNB, se sont joints d'autres amateurs venus de Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Vendée, etc., en individuel ou en associations (relays par le Greta, l'Opic...); ainsi que plusieurs de nos amis allemands, belges ou britanniques, de passage dans la région, qui ont aussi participé à l'effort de collectage.

Dès que possible, *Penn Ar Bed* devrait publier les résultats dépouillés et traités. Par exemple ceux concernant les plantes-hôtes des chenilles du machaon (une bonne douzaine) et celles qui servent au butinage des

adultes (près de quarante recensées), bilan qui devrait orienter les choix semenciers des jardiniers... et des aménageurs soucieux du patrimoine naturel. Les lieux et milieux favorables au vol et à la reproduction ont aussi été classés : le littoral et les zones humides sont les plus fréquentés... mais ils s'avèrent aussi les plus fragiles et les plus menacés ! Comme sont vulnérables les haies à rosacées arborescentes qui retiennent le flambé dans ses quelques stations bretonnes.

Le machaon est largement répandu dans notre région (carte 1), mais n'est nulle part dense ; il semble cependant manquer - vraisemblablement pour des raisons biologiques - dans une partie des Côtes-d'Armor et certains secteurs du Finistère intérieur. Le flambé (carte 2) est rare et dispersé, très irrégulier d'une année à l'autre ; il ne se voit que dans la région de Paimpont, sur quelques stations du littoral morbihannais et en basse vallée de Loire.

Si l'on compare la répartition actuelle des deux espèces avec les données plus anciennes (avant 1970 par exemple), on remarque une régression de la couverture spatiale et surtout des densités (phénomène souligné par beaucoup de nos observateurs). Voici une autre raison de s'inquiéter, que nous développerons plus tard. Et de se demander s'il n'est pas temps de témoigner pour d'autres papillons communs et commodes à identifier, le demi-deuil, le gazé, le tristan, les paons de nuit... ♦

Gérard TIBERGHEN,
coordinateur de l'enquête porte-queue
Avec le concours de P. Le Mao, P.-Y. Pasco et J. Petit

La vie des fourmis

Les salles de réunion sont un lieu important où se joue la protection de la nature et où nous devons être aussi présents que dans les marais et les landes pour faire avancer nos idées. 116 personnes assurent une représentation de l'association dans 165 instances dont 145 administratives et vingt instances associatives. Découvrez l'armée des fourmis industrielles qui font tout ce qu'elles peuvent pour sauver la planète.

Depuis quelques années, Bretagne Vivante-SEPNB est particulièrement sollicitée pour participer à de multiples commissions, comités de suivi, consultatifs ou de pilotage. Grâce à son réseau de bénévoles actifs et au soutien de ses salariés, l'association peut être présente. Parfois, un accord passé avec d'autres associations permet une meilleure répartition des compétences et des disponibilités. C'est le cas avec Eau et Rivières de Bretagne, le Forum Centre Bretagne environnement et la FAPEN par exemple.

Une administratrice, Annie Blanguaert, assure le suivi de ces mandatemements. N'hésitez pas à lui faire connaître vos disponibilités (Bretagne Vivante-SEPNB vous aidera à acquérir les compétences que vous pensez ne pas avoir).

Comme chacun sait, la fourmilière fonctionne grâce à la façon dont chacune de ses ouvrières accomplit de minuscules tâches, parfois très spécialisées et parfois très répétitives. Pas une n'est inutile.

Liste des mandatemements dans les commissions administratives et dans les associations partenaires

En gras : nouveaux mandatemements
au total : 97 personnes

en italique : salariés
mise à jour du 21/02/04

AU NIVEAU DEPARTEMENTAL par A. Blanguaert

Comités de pilotage Natura 2000

- Vallée de l'Hyère et haut Blavet : J-P DEREDDEL (et M. SIBERIL)
- Vallée du Léguer, forêt de Coat an Noz, Beffou (22) : A. BLANQUAERT
- Trégor-Goëlo (22) : C. CHIROUX
- Cap d'Erquy, Cap Fréhel (22) : J. ALLAIN, C. CHIROUX
- Baie d'Yffiniac, anse de Morieux (22) : C. CHIROUX, T. AUBRY
- Monts d'Arrée : R. UGUEN, E. de BEAULIEU, M. KERBOUR'CH, B. PROUFE, E. HOLDER, L. LECLERE
- Vallée de l'Aulne (29) : A. DOLLÉ
- Guissény, Goulven, Keremma (29) : R. PELLE
- Toubière de Langazel (29) : B. WINCKLER
- Forêt de Paimpont (35) : G.-L. CHOQUENE
- Complexe forestier de Rennes, étang et landes d'Ouée, forêt de Haute Sève (35) : G.-L. CHOQUENE, M. GARAUDÉL
- Rivière du Scorff et de la Sarre, forêt domaniale de Pont-Calleck (56) : A. RIO

- Massif dunaire de Gâvre, Plouhinec et zones humides associées (56) : Y. GUILLEVIC et L. LE TEIGNIER
- Golfe du Morbihan et Rivière de Pénérif (56) : M. FARDEL et G. GELINAUD
- Île de Groix (56) : A. RIO
- Rivière Laita, pointe du Talud, étangs du Loch et de Laennec (56) : A. RIO
- Marais de Vilaine (35, 44, 56) : G.-L. CHOQUENE
- Marais de l'Erdre (44) : J.-L. MAISON-NEUVE
- Grande Brèrre et marais de Donges (44) : G. MAHÉ
- Marais salants guérandais, Traicts du Croisic, dunes de Pen Bron (44) : A. LACHAUD, M. GARNIER, D. CHAGNEAU

Commissions départementales des aires

- Finistère : E. PONCET, P. LAMARQUE
- Morbihan : H. LEFFEVRE, A. PICHAVAN, D. SAVARY
- Ille-et-Vilaine : J.-L. TOULLEC
- Côtes-d'Armor : C. CHIROUX (J. PETIT, *intuitu personae*)
- Loire-Atlantique : G. MAHÉ (M. GARNIER, commission nature, *intuitu personae*)

Commissions départementales des carrières

- Finistère : M. MÉLOU, D. PIQUET PEL-LORCE
- Ile-et-Vilaine : M. BALLEVRE, A. BLANQUAERT
- Morbihan : D. ESVAN, B. GONON (J.-P. AUCHER)

Conseils départementaux de la chasse et de la faune sauvage

- Finistère : P. CANEVET, R. UGUEN
- Morbihan : B. ILIOU, J. ROS
- Ile-et-Vilaine : G.-L. CHOQUENE et D. PY, commissions L. HOULIER et P. LUMEAU
- Côtes-d'Armor : J. PETIT

Conseil départemental d'hygiène (pour info)

- Finistère : ERB, R. LÉOST
- Loire-Atlantique : UDPN Monsieur DANIEL
- Ile-et-Vilaine : ERB J.-F. PICOT

Commission d'habilitation des commissaires enquêteurs

- Finistère : C. KERREST, R. PELLÉ
- Morbihan : A. RIO, J. ROS

CDOA

- Finistère : R. LACHUER
- Morbihan : A. RIO, suppléant
- Ile-et-Vilaine : I. THÉRY, expert
- Loire-Atlantique : M. MAYOL, expert

Comités de baie et de rivière

- Rance : A. BLANQUAERT
- SMVM golfe du Morbihan : J.-F. ROBIC

CLC des rivières

- Laïta, Isole, Ellé : J. RAPILLY (plénier), P.-Y. COURIO et D. ESVAN (commissions)
- Aulne : G. MAUSSION suppléant de la FCBE (J. DURFORT)
- Blavet : M.-C. GARRIN, R. CAIGNEC, section Kreiz Breizh, en commissions : D. ESVAN (estuaire)
- Rance-Frémur : A. BLANQUAERT, J.-R. CHASLE
- Odet : Henri GRIFFON, suppléant de A. DOLLÉ (ERB)
- Vilaine : S. JEANNEAU, F. LACHERON
- Estuaire de la Loire : M. MAYOL, Q. GANNE
- Couesnon : M. GARAUDÉL, en projet
- Dol de Bretagne : G. BOUVIER, L. HOULIER
- Elorn, Penfeld, Rivières de Daoulas et de l'Hôpital Camfrout : J.-P. LE GALL, Y. CAPITAINE

Finistère :

- Observatoire de l'environnement du CG 29 : M. BEUCHER
- Commission départementale de planification de la gestion des déchets de chantiers et du BTP : M. BEUCHER
- Comité de mise à jour du schéma départemental des ordures ménagères : Y. LE GALES, M. BEUCHER
- Comité départemental des boues de STEP : A. DOLLÉ
- Commission départementale de conciliation en urbanisme : F. PONCET
- CLIS du SICOM du 29 sud (Concarneau) : M. BEUCHER
- Comité de pilotage de la plate-forme déchets : J. GOAPPER
- CLIS de la Sédimo de Fouesnant : A. DARTE, suppléant d'ERB (Y. JUPIN)
- Comité de suivi de l'extension rénovation de la station d'épuration de Kerambreton : J. GOAPPER
- Comité de gestion espaces (CEL) : Concarneau - Trégunc : Commission faune, flore, chasse : M. MARVY
- Commission gestion : R. LEMARCHAND
- Commission agriculture : J. GOAPPER
- Comité de suivi du bassin versant du Moros - Styval (Concarneau) : J. GOAPPER
- Syndicat mixte d'élimination des déchets (SYMEED) : M. BEUCHER
- Conseil de développement de Morlaix : M. KERBOUR'H, E. de BEAULIEU
- Comité de pilotage du Syndicat mixte (Eau) du Trégor - Pays de Morlaix : R. UGUEN
- Commission environnement de la CPAM : R. UGUEN, E. de BEAULIEU
- Syndicat mixte des eaux du Bas Léon : R. PELLÉ
- Commission de gestion du site de Keremma - Guisseny : R. PELLÉ
- CLIS de Ty Korn à Plougoum : P. POTIN, L. BACH
- Commission de suivi de la carrière de Loqueffret et Berrien : P. FOUILLET, B. PROUFF
- Commission de suivi de la carrière du Gouasq à Scrignac et Poullaouen : P. FOUILLET, B. PROUFF
- CARIP (Cellule d'analyse du risque et de l'information préventive) : J.-P. LE GALL
- Comité de suivi du démantèlement de la centrale de Brennilis : J.-P. LE GALL
- Conseil de développement de l'agglomération brestoise : L. GAGER
- Conseil de développement du Pays de Brest : J.-P. LE GALL
- Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Kermorvan, Kersauzon (Le Conquet) : E. BAGOURD
- Comité de suivi des CET III Mesbiodou et Moguer à Plouzané : Section Rade de Brest, B. DUGORNAY
- Kerrelier à Gulpavas : J.-P. LE GALL

An oalejou à Guilers : J.-P. LE GALL

VComité de pilotage de la charte de l'environnement - CCPI : G. ROBERT

• Commission consultative de la gestion de l'eau de la CLB, Pont ar Bled : J.-P. LE GALL

- Commission d'information auprès des sites d'exploitation des installations nucléaires des ports militaires de Brest et de l'Île Longue : J.-P. LE GALL
- Comité de pilotage du Syndicat de bassin de l'Elorn : C. WINCKLER
- Comité de suivi du CET 3 du Tromeur - Bohars : J.-P. LE GALL
- CLIS du Spennot à Brest : G. ROBERT
- Commission de suivi de la carrière de Bodonou à Plouzané : P. JOURDREN
- Commission consultative environnement de l'aérodrome Brest - Guipavas : J.-P. LE GALL
- Commission environnement de l'aménagement de la pointe Saint Mathieu - Plougonvelin : J.-P. LE GALL

- Comité consultatif de la Ville de Quimper : - Eau : A. STEPHAN - Déchets : R. FRAQUET
- Pays de Cornouaille : commission cadre de vie et gestion de l'espace : B. TREBERN
- Comité de pilotage du bassin versant du Steir : section de Quimper
- CLIS de l'usine d'incinération de Bricc : Henri GRIFFON
- CLIS de l'usine d'incinération de Comfort Meillars : Henri GRIFFON
- Clis du CET de Tréméoc : B. TREBERN
- Bretagne Eau Pure 111 : section de Quimper
- Commission consultative des services publics locaux : section Quimper

Morbihan :

- Comité de gestion Forêt de Gueltas : B. ILIOU (en copie R. MOREL)
- Comité de pilotage du site RAMSAR golfe du Morbihan : J. ROS
- Comité de pilotage des marais du Duer - Sarzeau : G. GELINAUD
- Observatoire départemental des déchets : B. GONON
- Opération Grand Site Quiberon : Y. GUILLEVIC
- Plan départemental d'élimination des déchets du BTP : B. GONON, D. ESVAN
- Cli de stockage des farines animales de Guidel : A. RIO
- Association Les Plus belles baies du Monde : D. SAVARY
- VComité économique et social du Pays de Lorient : A. RIO
- AMICHIRO, association gestionnaire de la Maison de la chauve souris de Kernasclédén : J. ROS, M. JAMET, A. Le MOEL et D. CARCREFF

Ille-et-Vilaine :

- CLIS du CTED (centre technique d'enfouissement des déchets) de Rennes Métropole : J. LAMOUR
- Comité d'actualisation du plan départemental de gestion des déchets : **personne à trouver**
- Opération Grand Site Mont-St-Michel : G. BOUVIER, J.-R. CHASLE, S. HOUBART
- Comité de pilotage
- Commission inspection des sites : I. THERY
- Conseil de développement du Pays de St-Malo : P. LUMEAU, G. BOUVIER
- District du Pays de Fougères : Commissions assainissement et agriculture : M. GARAUEDEL
- Commission paysage : A. ALAIN

Côtes d'Armor :

- CLIS de l'usine d'incinération de Taden : J.-R. CHASLE et S. HOUBART
- CLIS de Ruca : G. PETIT, J.-C. LE GOAS
- Comité consultatif de la RN de St-Brieuc et Natura 2000 : C. CHIROUX, T. AUBRY
- Comité consultatif de la RN des Sept-Îles : P. LE MAO, J. GUÉRIN
- Comité de pilotage du programme de lutte contre les algues vertes en baie de la Fresnaye : G. PETIT
- FAPEN (Fédération des associations de protection de la nature) : G. PETIT, A. BLANQUAERT
- Comité de gestion du site CEL de Lancieux, les Briantais : J.-R. CHASLE et J.-P. RIVIERE
- aidés de P. Le MAO et R. PRELLI

Loire-Atlantique :

- Association Maison environnement District de Nantes, Ecopôle : L. LE CORRE, M. MAYOL
- CLIS du CET de Treffieux : D. FORSTIER
- CLIS Erika : **personne à trouver** ; suppléant M. MAYOL
- Association pour la Loire : J.-C. DEMAURE au CA
- Comité consultatif nantais de l'environnement : M. MAYOL
- CLIS de l'usine d'incinération Arc-en-Ciel, à Couëron : M.-C. BOUVIER
- Conseil de développement de la CARENE : G. MAHÉ
- Ville de La Baule, commission environnement : A. BEUTIER
- Collectif pour le tri : section Estuaire-Loire-Océan

AU NIVEAU REGIONAL

- Représentation à la CPCA de la coordination environnement de FNE (Conférence permanente des coordinations associatives) : A. THOMAS, A. BLANQUAERT
- Réseau inter associatif de lutte contre les algues vertes : P.-J. LE MORVAN
- Commission régionale de la forêt et des produits forestiers : D. CHICOUENNE
- Conférence permanente de l'environnement au Conseil régional de Bretagne : le président
- Comité économique et social régional de Bretagne (CESR) : B. GUILLEMOT
- Comité régional agriculture-environnement (CRAE) : **personne à trouver**
- Conseil régional des aides de l'ADEME : I. THERY
- GALCOB : E. de BEAULIEU, équipe des monts d'Arrée
- Conférence régionale de la Santé : L. LE GOFF
- [Cohérence PARTENARIAT : A. BLANQUAERT, G. BONO, R. MOREL, J. THORVAL]
- Air Breizh : **personne à trouver**
- PRQA : **personne à trouver**
- Commission des milieux naturels aquatiques de l'Agence de bassin Loire-Bretagne : S. JEANNEAU, B. GUILLEMOT
- REEB (Réseau d'éducation à l'environnement en Bretagne) : L. GUIHARD
- CRADT (Conférence régionale de l'aménagement et du développement du territoire) : I. THERY
- CSRPN : Y. GUILLEVIC, séance plénière
- CRCP (Centre régional de la certification forestière) pour le PEFC : I. THERY, J.-L. TOULLEC
- Comité de bassin Loire-Bretagne : B. GUILLEMOT
- CREN Bretagne : J. ROS, S. MAGNANON, S. CHAUVAUD, D. MALENGREAU, suppléants : E. de BEAULIEU, B. GUILLEMOT, G.-L. CHOQUENE, P. LE MAO
- CREN Pays de Loire : B. GUILLEMOT, M. MAYOL
- Parc naturel régional d'Armorique : E. de BEAULIEU
- Parc naturel régional de Brière (commission milieux naturels) : M. GARNIER ou G. MAHÉ
- Futur parc naturel du golfe du Morbihan : personnes à trouver

AU NIVEAU NATIONAL

- France nature environnement (FNE) : B. GUILLEMOT, membre du CA, L. LE CORRE (réseau juridique)
- D. PY (réseau Faune sauvage) ; L. LE GOFF (réseau santé environnement)
- Réserve de la Biosphère d'Iroise

(Comité scientifique MAB) : D. MALENGREAU

- Espaces Naturels de France :
- Conseil d'administration : en attente ; conférence des présidents de CREN : Le Président
- Conférence technique des directeurs : L. RAOUL ; commission scientifique : E. HOLDER
- Réserves Naturelles de France (RNF) : L. BRIGAND au CA
- Commission scientifique : S. CHAUVAUD
- Comité de gestion de la taxe sur les déchets industriels spéciaux : M. BEUCHER (représentation de FNE)
- Groupement d'intérêt scientifique sur les oiseaux marins (GISOM) : A. THOMAS
- Conseil national de protection de la nature (CNP) : S. MAGNANON, B. CLEMENT
- Rivières de France : F. PONCET
- Conservatoire botanique national de Brest, membre du conseil scientifique : Y. GUILLEVIC
- Conseil supérieur de la chasse et de la faune sauvage : D. PY
- Comité de pilotage du parc national marin d'Iroise : représentant du président : A. DOLLÉ pour la Réserve Naturelle : L. BRIGAND

AU NIVEAU INTERNATIONAL

- Scabird group : A. THOMAS, B. CADIOU
- Water Study Group : A. THOMAS, G. GELINAUD
- Eurosite : Réseau Réserves et M. KERBOUR'H pour info



Accueil et animations sur les réserves de nature ouvertes au public Bretagne Vivante-SEPNB - été 2004

Pour toutes nos sorties : vêtements adaptés, bottes ou chaussures de marche et vêtements de pluie sont recommandés



Bretagne Vivante - SEPNB, siège
186 rue Anatole France - BP 63121
29231 Brest cedex 3
Tél : 33 (0)2 98 49 07 18 - Fax : 33 (0)2 98 49 95 80
Courriel : bretagne-vivante@bretagne-vivante.org
Internet : www.bretagne-vivante.org

1 / RENNES ET ILE-ET-VILAINE : LITTORAL ET PAYS BOISÉ (35)



L'île des Landes accueille une des plus grandes colonies d'oiseaux marins d'Île-et-Vilaine : cormoran huppé, goéland marin, brun et argenté... Venez les découvrir à partir de la pointe du Grouin, à Cancale. En d'autres sites, découvrez également oiseaux, insectes et chauves-souris, ces habitants discrets des landes, forêts et autres milieux naturels.

Renseignements pratiques

Sorties à la pointe du Grouin : tous les jours de juillet et août, de 14 h à 18 h (sauf le lundi).
Autres sorties en Île-et-Vilaine : vingt balades organisées du 15 juillet au 18 août.
Informations, tarifs, réservations et programme détaillé des balades nature
au : 06 19 23 42 79 ou par courriel : education-environnement-rennes@bretagne-vivante.org
Partenaire : Conseil général d'Île-et-Vilaine

2 / LES RÉSERVES DES MONTS D'ARRÉE (29)



Les animateurs des monts d'Arrée vous invitent à découvrir les landes du Cragou, à guetter les chevreuils au soleil couchant, à suivre les traces du castor et vous guident à travers la tourbière du Venec, parmi les plantes carnivores, les herbes d'oubli...

Renseignements pratiques

Informations, tarifs et réservations : 02 98 79 71 98
Possibilité d'accueil de groupes (à partir de 10 personnes) sur réservation
Courriel : reserves-monts-aree@bretagne-vivante.org
Bretagne vivante-SEPNB, 2, place du Calvaire - 29410 Le Cloître-Saint-Thégonnec (entrée par le musée du lapin)
Partenaires : DIREN Bretagne, Région Bretagne, Conseil général du Finistère, communes du Cloître-Saint-Thégonnec et de Brest (29).

3 / L'ÎLE MOLENE : LA RÉSERVE NATURELLE D'IROISE (29)



La réserve naturelle d'Iroise abrite des espèces d'un grand intérêt patrimonial qu'il faut protéger et gérer afin de les préserver : l'accès à ses îlots est donc réglementé. Découvrez ce milieu à travers la muséographie de la maison de l'environnement insulaire de l'île de Molène.

Renseignements pratiques

Informations, tarifs et réservations : 02 98 87 36 92
Tarifs préférentiels : adhérents Bretagne Vivante-SEPNB, demandeurs d'emploi, scolaires et étudiants
Enfants moins de 12 ans accompagnés et Molénaux : gratuit
Possibilité d'accueil de groupes sur réservation
Partenaires : DIREN Bretagne, Conseil général du Finistère, commune de Molène (29).

4 LA RÉSERVE DU CAP SIZUN (29)



Paysages grandioses façonnés par les éléments et splendeur de la lande sauvage vous attendent sur cet espace naturel proche de la pointe du Raz. Ensemble de falaises et d'îlots, où viennent nicher de nombreuses espèces d'oiseaux marins (guillemot, fulmar boréal, mouette tridactyle...).

Renseignements pratiques

Informations, tarifs et réservations : 02 98 70 13 02 - Courriel : reserve-cap-sizun@breizh-vivante.asso.fr
Un livret de découverte de la réserve est remis à chaque visiteur.
Tarifs préférentiels : adhérents Bretagne Vivante-SEPNB, demandeurs d'emploi, scolaires et étudiants.
Enfants moins de 12 ans accompagnés : gratuit.
Possibilité d'accueil de groupes sur réservation, location de jumelles, longues-vues à disposition.
Partenaires : DIREN Bretagne, Région Bretagne, Conseil général du Finistère, commune de Goulven (29).

5 LA NATURE AUTOUR DE BREST ET QUIMPER (29)



Communauté urbaine de Brest

Tout l'été, les animateurs de Bretagne Vivante-SEPNB vous invitent à des animations nature gratuites pour découvrir les milieux naturels.

Renseignements pratiques

Brest : Informations, réservations et programmes détaillés (disponible en juin) : 02 98 49 07 18
Courriel : breizh-vivante@breizh-vivante.asso.fr - Internet : www.breizh-vivante.asso.fr

Ville de Quimper

Les 2 et 20 juillet : les vasières de Toulven (10 h, parking centre équestre Kerhuella, route de Bénodet, à Quimper).
Les 7 et 13 juillet : la tourbière et la baie de Kerogan (10 h, parking Aquarive, Quimper).

Renseignements pratiques

Quimper : Contacter Brune Ferré, animatrice nature Bretagne Vivante-SEPNB : 06 84 48 14 36 ou : Office du tourisme et syndicat d'initiative de Quimper au 02 98 53 04 05 - Possibilité d'accueil de groupes sur réservation.
Partenaires : Conseil général du Finistère, Office du tourisme et syndicat d'initiative de Quimper, ville de Quimper, Communauté urbaine de Brest (29).

6 LA CORNOUAILLE SUD ET LA RÉSERVE NATURELLE DE SAINT-NICOLAS-DES-GLÉNAN (29)



Des sorties nature vous sont proposées à la journée ou à la demi-journée : site protégé de Trévignon, rivières de l'Aven, les petites plantes des falaises... Même les enfants ont leur programme ! Venez également découvrir l'île de Saint-Nicolas-des-Glénan et son narcissus endémique fleuri au printemps.

Renseignements pratiques

Maison du littoral de Trévignon, à Trégunc, entre Camfréau et Pen-Aven (29) : exposition naturaliste, entrée libre.
Informations, tarifs et réservations : 02 98 50 00 33
Tarifs préférentiels : adhérents Bretagne Vivante-SEPNB, demandeurs d'emploi, scolaires et étudiants.
Possibilité d'accueil de groupes sur réservation et prêt de jumelles.
Site Internet : http://admiralcoast.org/le-naturel-naturel-atelier-multimedia.com
Partenaires : DIREN Bretagne, Conseil général du Finistère, Région Bretagne, Comité départemental du tourisme, Communauté de communes Camfréau-Cornouaille, commune de Fouesnant (29), Conservatoire du littoral, office du tourisme et syndicats d'initiative de Camfréau, Nével, Pen-Aven, Roquedon et Trégunc.

7 LES OISEAUX DES MARAIS DU GOLFE DU MORBIHAN (56)



En bordure du golfe du Morbihan, venez découvrir les oiseaux sauvages des salines, des marais et des prairies humides au cœur de la Réserve Naturelle des marais de Séné et de la réserve de Pen en Toul.

Renseignements pratiques

À Séné, visites guidées tout les jours avec explications, projection vidéo, observations, jumelles et longues-vues mises à disposition.
Balades nature un jour par semaine à Pen en Toul, l'île d'Arz, Séné et la presqu'île de Rhuys.
Informations, tarifs, réservations et programmes détaillés des balades nature : 02 97 66 92 76
Courriel : reserve-naturelle@morbihan.com
Site Internet : www.reserve-naturelle.com
Possibilité d'accueil de groupes sur réservation.
Partenaires : DIREN Bretagne, Conservatoire du littoral, Conseil général du Morbihan, communes de Vannes et de Séné (56).

8 LES ÎLES DU MORBIHAN (56)



Belle-Île-en-Mer et la réserve de Koh Kastell

Sur la côte sauvage de Belle-Île, la réserve de Koh Kastell vous invite à faire connaissance avec ses hôtes marins : goéland brun, mouette tridactyle et fulmar boréal.

Renseignements pratiques

Informations, tarifs et réservations : Bretagne Vivante Belle-Île, ancien pénitencier, quartier Haute-Boulogne, 56130 La Palud Tél : 06 72 97 83 29
Tarifs réduits : adhérents Bretagne Vivante-SEPNB, demandeurs d'emploi, scolaires et étudiants.
Enfants moins de 12 ans accompagnés : gratuit - Possibilité d'accueil de groupes sur réservation.

Île de Groix et la réserve naturelle François Le Bail

Sur l'île de Groix, une remarquable réserve géologique vous attend. Initiez-vous également à des thèmes variés liés à la faune, à la flore du bord de mer...

Renseignements pratiques

Maison de la réserve François Le Bail à Groix : entrée libre - Informations, réservations et programmes détaillés des visites sur l'île de Groix : 02 97 86 55 97 - Tarifs préférentiels : adhérents Bretagne Vivante-SEPNB, demandeurs d'emploi, scolaires et étudiants.
Enfants moins de 12 ans accompagnés : gratuit - Courriel : reserve-naturelle-groix@breizh-vivante.asso.fr
Partenaires : DIREN Bretagne, Conseil général du Morbihan, commune de Groix (56).

9 LES OISEAUX DE LA MANDINE À BOUGUENAI (44)



Venez découvrir les nombreuses espèces d'oiseaux de cette zone humide des bords de Loire. Les observatoires vous recevront été comme hiver ! En été, vous pourrez contempler hérons (cendrés, pourprés, aigrettes garzettes, bihoreaux gris), martins-pêcheurs, limicoles, foulques, grèbes castagneux...

Renseignements pratiques

Informations, tarifs et réservations : 02 40 50 13 44 - Courriel : education-environnement.nantes@breizh-vivante.asso.fr
Accessible aux personnes handicapées - Possibilité d'accueil de groupes sur réservation.
Partenaires : commune de Bouguenais (44).

Sports forestiers

Parmi les landes menacées et grignotées par les épicéas en Bretagne, celles de Locarn ont acquis une belle notoriété et la préservation d'une surface non négligeable a récompensé un long combat. Le site est revenu cet hiver sur le devant de la scène en raison de la colère des agriculteurs : un bon demi-million d'étronneaux ravageaient semis et aliments du bétail à longueur de journée. Le soir venu, les oiseaux se retrouvaient dans d'épais boisements de résineux.

On sait que l'on peut « cultiver » de l'avocette et de la sterne par une habile gestion de réserves littorales. Sans le vouloir, agriculture et sylviculture intensives associées « cultivent » de l'étronneau et obtiennent, comme à leur habitude, des rendements impressionnants. Au point qu'il ne reste plus aux riverains qu'à supplier le préfet de faire abattre les résineux...

L'aventure est exemplaire : non seulement elle souligne a contrario que les landes « improductives » sont un facteur d'équilibre non négligeable, mais elle montre aussi qu'il reste bien du chemin à parcourir pour faire entrer quelques notions de gestion écologique dans les mentalités. En effet, les naturalistes qui se réjouissent de voir supprimer quelques hectares de résineux doivent se rendre compte que ce choix est lourd de menaces : outre qu'une friche bien enrichie par les excréments des étronneaux et non la lande remplacera les arbres et que les oiseaux trouveront d'autres dortoirs très convenables, la méthode est inquiétante. Si on en retient la logique, faudra-t-il assécher la Vilaine pour que les champs ne soient plus inondés, mettre l'eau courante au coin de chaque parcelle en prévision de la sécheresse et raser toutes les maisons dont les goélands utilisent les toits pour faire leur nid ?

Professeur Bévé